

Bulletin **MUNICIPAL**

Sainte-Marie-de-Cuines •
#2025



Informations pratiques

• p.08 •

Commissions

• p.21 •

Associations

• p.50 •



www.stemariedecuines.fr

SOMMAIRE

Mot du Maire	p 3-6
État civil	p 6-7
Infos pratiques	p 8-15
Centre social DECLICC	p 16-17
Bien vivre ensemble	p 18
Patrimoine communal	p 19
Personnel & Infos diverses	p 20
Le travail des commissions	
▪ Finances	p 21-22
▪ Voirie et patrimoine communal	p 23-24
▪ Les équipements sportifs et loisirs	p 25
▪ Éducation	p 26-30
▪ CCAS	p 31-33
▪ Relationnel	p 34-37
▪ Cadre de vie	p 38-39
▪ Eaux-Forêt-assainissement-déchets	p 40-42
La forêt communale	p 43
Le brûlage des déchets verts	p 44-45
La bibliothèque municipale	p 46
L'intercommunalité et les syndicats	p 47-49
Les associations communales	
▪ ACCA	p 50
▪ Anciens Combattants	p 51
▪ APE (Association des Parents d'Élèves)	p 52
▪ CA2C (Comité d'Animation des 2 Cuines)	p 53
▪ Cheval Notre Passion	p 54
▪ Écho des Montagnes	p 55
▪ Union bouliste	p 56

Un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce bulletin.

Création Graphique : Cola Com

LE MOT DU MAIRE

Une nouvelle année s'achève particulièrement marquée par des événements climatiques de plus en plus fréquents et dévastateurs, dans un contexte géopolitique et économique compliqué avec des conflits internationaux aux 4 coins du monde et en Europe.

Malgré tout, j'ai envie d'être positif, et plus que jamais les moments de rencontres et de convivialité doivent être privilégiés. Soyons solidaires, serrons-nous les coudes et surtout respectons-nous davantage.

Tout d'abord, je voudrais avoir une pensée pour ceux qui nous ont quittés en 2024, 10 décès sont venus endeuillés des familles de la commune.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants, et ils sont nombreux. Nous étions en effet 857 citoyens au 1^{er} janvier 2024, une évolution démographique intéressante avec + 49 habitants sur 10 ans (+ 7 en 2024) soit la 6^e plus forte hausse des communes de Maurienne. Ceci confirme la vitalité et l'attractivité de notre commune au vu des constructions nouvelles de ces dernières années et surtout de la forte demande de rénovation de bâtis anciens. Certains hameaux de la commune ont ainsi été redynamisés.

C'est grâce aussi à notre PLU (Plan Local d'Urbanisme), validé en 2020, qui a permis de limiter les constructions isolées et de "boucher les dents creuses" dans des secteurs viabilisés et très longtemps restés sans projet ou freinés à la vente par les propriétaires...

Malgré cette réglementation, la population a augmenté avec notamment 10 nouveau-nés en 2024.

Des remerciements et de la reconnaissance :

▪ D'abord pour l'ensemble du personnel des services communaux : nos agents d'entretien Corinne et Déborah, nos ATSEM Sara et Agostina, nos agents administratifs Sylvie et Jessica et nos agents techniques Guillaume et Mickael. Ils ont accompli un travail considérable avec sérieux. Ils ont souvent dû s'adapter et faire preuve de réactivité dans l'organisation des services. Six jeunes stagiaires, retenus sur candidature spontanée sont venus, durant l'été, renforcer nos services.

▪ Pour mes conseillers et conseillères, pour leur implication, leur capacité d'adaptation à toutes les situations, pour leur soutien et le travail réalisé, particulièrement mes adjoints et conseillers délégués. Être élu, ce n'est pas une profession, c'est un engagement, une mission. C'est porter en soi le sens de l'intérêt général et un esprit d'équipe et de solidarité.

▪ Pour leur engagement, les membres non élus des commissions communales, les bénévoles de la bibliothèque et tous ceux, qui a des titres divers, ont collaboré à l'action municipale et ont soutenu le conseil municipal dans ses orientations pour le développement de Sainte-Marie afin d'en faire un village accueillant, dynamique et attractif.

▪ Aux diverses associations, sportives, culturelles, humanitaires et sociales pour les nombreuses animations qu'elles nous proposent. La vie associative révèle le dynamisme de notre commune, elle favorise le lien entre l'ancienne et la nouvelle génération.

L'union Bouliste en est l'exemple : depuis 30 ans notre club s'est lié d'amitié avec celui de CHIALAMBERTO. Une réception a eu lieu à l'automne 2024 dans le cadre des échanges habituels. Un projet de jumelage entre les deux communes est en réflexion après discussion entre élus.

▪ À toute l'équipe du centre social DECCCLIC pour ses activités au service de nos jeunes et moins jeunes (avec le pôle Seniors) ainsi que pour son accompagnement administratif, ses conseils auprès de la population avec le dispositif France Services. Et merci également à l'ADMR...

▪ À toutes les bonnes volontés qui œuvrent pour des actions humanitaires et de solidarité comme : la banque alimentaire, le téléthon, la réinsertion des personnes en difficultés, et j'en profite pour citer deux associations, "les ateliers de Maurienne" et également l'association "Passerelle entre les peuples" dont il existe plusieurs membres sur notre commune pour l'accueil et le soutien des populations démunies.

▪ Enfin des remerciements et des félicitations à nos petits écoliers et à toute l'équipe éducative très dynamique qui ouvre l'école sur le monde. Vous découvrirez toutes les belles initiatives, que le conseil municipal a soutenues sans hésitation, dans le chapitre "Commission Éducation".

▪ Je n'oublie pas tous les services avec lesquels nous collaborons tout au long de l'année, en particulier les services de l'Etat, la Région, le Département, la communauté de communes 4C et les Syndicats du territoire dont Arc Énergies, également les services de sécurité et de secours (gendarmes, policiers et pompiers) qui n'ont pas toujours des missions faciles, avec qui nous coopérons dans des moments moins joyeux, que l'on épargne de moins en moins et que nous nous devons de soutenir...

Avant d'aborder les réalisations de l'année écoulée, je souhaiterais évoquer les préoccupations rencontrées par les élus.

Dans un contexte de crise politique, les communes, plus que jamais, continuent d'assumer leurs missions et de faire fonctionner les services publics de proximité. Les communes grâce aux élus et agents impliqués, sont des pôles d'équilibre solides et disponibles auprès des citoyens. En ces temps difficiles, nos grands élus devraient s'inspirer de ce que nous savons bien faire au sein de nos collectivités/intercommunalités à savoir : travailler ensemble, se concerter, trouver le compromis dans l'intérêt de notre territoire et de nos citoyens...

2024 : une année bien remplie dont je vais vous retracer brièvement le bilan qui sera détaillé dans ce bulletin, avec quelques éléments de l'année 2023.

Les Bâtiments

▪ Pour le bâtiment de la salle polyvalente (grande salle, cantine et salle associative de l'étage) :

Finalisation des études et démarrage des travaux de rénovation fin novembre 2024 avec 16 lots (Coût à l'ouverture des plis à 2 121 000 € HT pour l'ensemble des travaux soit presque -11% par rapport à l'estimation et environ 189 000 € pour le cabinet d'architecture ADG) pour une réception début 2026.

Les travaux : isolations thermique et acoustique, désamiantage, une scène démontable, la tribune rétractable de 164 sièges et des panneaux photovoltaïques sur 1 pan du toit soit environ 400 m² portés et pris en charge par AEM. Une infrastructure pensée pour des manifestations associatives, sportives et événements culturels.

Les subventions obtenues :

1 166 758 € ainsi réparties :

- 50 000 € de la Région,
- 300 000 € de l'Etat (DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux),
- 356 758 € du FAST (Fonds d'Accompagnement et de Soutien Territorial, mis en place dans le cadre du Lyon-Turin pour les projets structurants sur le territoire),
- 210 000 € du Fonds Vert attribué par l'Etat dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- 40 000 € de la Région concernant l'aide aux équipements scéniques.
- 60 000 € du Fonds Départemental d'Équipement des Collectivités,
- 150 000 € de la CAF concernant la cantine et le centre de loisirs.

Notre projet est subventionné à hauteur d'environ 55%, le reste étant couvert par un emprunt sur 20 ans. Il s'inscrit dans une démarche de transition écologique, un gain de 60% sur la performance énergétique est attendu.

Je tiens à remercier particulièrement toutes les personnes qui ont soutenu et défendu notre projet auprès des différentes instances entre autres pour le FAST les services de l'Etat par l'intermédiaire de Mme la Sous-préfète, le SPM par l'intermédiaire de son Président M. Yves DURBET, et Mme Emilie BONNIVARD, notre députée et Conseillère Régionale ...

▪ Installation d'une alarme anti-intrusion à l'école afin d'assurer une protection supplémentaire.

▪ Le remplacement de l'ensemble des fenêtres vétustes du bâtiment de la mairie ce qui nous fera faire des économies de chauffage.

▪ Le remplacement de 6 portes sur des villas du lotissement communal.

▪ Le lancement d'un diagnostic et d'étude de sécurisation de l'Église suite au constat de dégradation et de fissures.

▪ La rénovation et le réaménagement de l'ancienne école, bâtiment occupé par DECLICC :

L'étude lancée a avancé, dans le cadre d'une meilleure performance énergétique, les travaux seront pris en charge par la 4C. De plus elle confirme qu'il est plus intéressant de remettre en état la construction, de l'isoler, que de détruire et reconstruire.

La commune a fait réaliser un **diagnostic DPE** sur les biens qu'elle loue : les 17 villas de la RUAZ et les autres logements du village. Nos logements se situent dans les niveaux C et D, un plan d'actions sera établi.

La Voirie et les réseaux

▪ **Route de Champfleury** : le tablier est fortement endommagé, et les accotements s'affaissent et présentent un réel danger. Une visite a permis de constater la présence de fissurations de l'enrobé. Le RTM a été retenu pour la maîtrise d'œuvre du projet de sécurisation de la route pour un coût de 7250 € ttc. Notre dossier est éligible à la DETR et une subvention de 14 000 € nous a été accordée, le montant du projet s'élève à 61 500 €.

▪ **Chemin des Perrelles et chemin du Lavoir** : les études pour l'enfouissement de l'ensemble des réseaux secs (téléphonie et éclairage public à la charge de la commune) ont été faites et une subvention de 15 000 € est acquise au titre de la DETR 2024. Une demande de chiffrage est faite pour l'enfouissement des réseaux humides.

▪ Travaux d'entretien sur la route du Mont, et sur le Chemin du Mont-d'En-Haut.

▪ Installation de ralentisseurs dans le secteur de la Cour.

Concernant la Forêt,

▪ **Le programme des coupes et autres travaux de l'ONF prévus ont été revus sur avis** de notre agent technicien Gilles GUILLERMAND du fait des bois cassés par les évènements climatiques et des bois scolytés soit 890 m³ (140 m³ d'épicéas dans la partie haute de la forêt et 750 m³ de sapins dépérissants au Jet). Ils seront valorisés en bois énergie pour alimenter la chaudière communale pour une recette prévue de 28 000 € HT.

▪ **Travaux sylvicoles** : dégagement de semis et dépressage parcelle 31, regarnissage de 80 épicéas et 160 mélèzes avec application de répulsif, pour une dépense de 10 100 € HT.

Concernant l'eau et l'assainissement

Il est nécessaire de changer les vannes altimétriques sur les 3 réservoirs d'eau potable du fait de la vétusté des réducteurs de pression. Il convient de les remplacer par des stabilisateurs de pression aval ainsi que leurs accessoires.

Un devis a été demandé à VEOLIA, notre prestataire en charge du suivi de l'eau et de l'assainissement. Il s'élève à 9 578,78 € HT. Les travaux seront réalisés en 2025.

Les communes de la 4C travaillent avec un cabinet d'étude sur l'étude du transfert de la compétence eau/assainissement à l'intercommunalité en janvier 2026 en fonction du maintien de la loi. Une décision sera prise le moment venu en pesant les avantages et inconvénients...

Les finances

Nous avons une situation financière saine sur l'exercice 2024, le résultat global montre un excédent de 191 000 € permettant de faire face à l'investissement principal et prioritaire de cette fin de mandat : un emprunt pour la rénovation du bâtiment de la salle polyvalente.

Le coût annuel des emprunts (capital 180 000 € et intérêts 60 000 €) est couvert par l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2024, soit 337 000 €.

L'emprunt concernant la chaufferie a pris fin en 2024 (gain annuel d'environ 37 000 €) et celui du centre équestre, qui était partagé avec Saint-Colomban et Saint-Alban-des-Villards, se

termine en 2028 (gain annuel d'environ 60 000 €). De plus, la rénovation de la salle polyvalente va surtout nous permettre de faire davantage d'économies sur nos postes énergie et combustibles déjà réduits grâce à la chaudière bois alimentée en filière courte par notre forêt.

La Zone d'Activité

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité afin de m'autoriser à prendre un arrêté régulant le trafic des poids lourds, se rendant à la station AS24, sur la RD 927 et la route des Grands Prés VC8.

Cette interdiction de circulation faite aux camions tous les jours de 7h30 à 18h30, ne concerne pas les véhicules effectuant des livraisons locales et liés aux activités de nos communes...

La situation dégénère avec la fermeture du tunnel du Mont-Blanc, et vous êtes tous témoins d'une circulation anarchique des poids lourds dans la zone. De plus, la circulation est dangereuse pour les piétons et les cyclistes, ce secteur commercial n'est pas du tout approprié à ce trafic avec les aménagements piétons existants et ceux à venir pour les vélos.

Ces encombrements impactent également le transport scolaire. Enfin, on constate des dégradations du bien public au niveau du rond-point et des regards de réseaux, causées par le passage de ces véhicules. Il est également rappelé que cette voirie en sortie d'autoroute représente un axe économique important au regard du tourisme.

Une motion de soutien sera également prise par l'ensemble des communes et la communauté de communes de la 4C. Depuis des années nous souhaitons le déplacement de cette activité carburant sur un secteur du territoire plus propice...

De nombreuses rencontres ont déjà eu lieu avec le groupe Total mais nous n'aboutissons pas... c'est un peu le pot de terre contre le pot de fer ! Notre souhait est de nous faire entendre et qu'on parle de nous... Et je crois que c'est chose faite

Je termine ce bilan avec des **événements plus réjouissants** :

▪ **Concernant des associations** avec le titre de champion de Savoie en VTT avec le Grizzly bike pour le jeune Hugo GIRARD et les performances remarquables des membres de l'ASHM. Cette Association Sport Handicap Maurienne est composée d'environ 80 licenciés. Certains membres sont issus de l'ESAT basé sur notre bassin de vie 4C à Saint-Avre.

Ils ont décroché de bons résultats sportifs notamment en sport adapté boules avec 8 titres de champions de France. Nous sommes d'autant plus fiers, qu'ils s'entraînent dans notre boulodrome, mis à disposition l'an dernier. Un grand bravo, et ceci dans une année Olympique et Paralympique qui a connu un grand succès...

Nous sommes heureux de les accueillir, de pouvoir contribuer à leur épanouissement. Nos boulistes les apprécient. Ils viennent enrichir le club, lui donner une nouvelle dynamique avec cette mixité de valides et moins valides et avec ce p'tit truc en plus... ils permettent de surpasser nos différences.

- L'inauguration de la salle « Sport et handicap » mise à disposition par EDF à la centrale du Glandon. Saluons le beau geste de cet acteur économique historique sur notre commune.
- Enfin la 7^e édition du Festival "Merci les potes" qui a eu lieu du 17 au 26 mai. Avant de fermer

la salle, Daniel GROS et toute son équipe souhaitaient encore nous enchanter avec une belle programmation. Un grand merci car ils nous ont concocté un beau programme mêlant des troupes locales et régionales et aussi quelques têtes d'affiches connues...

C'est une manifestation maintenant reconnue. Elle est ancrée sur la commune et sur notre bassin de vie 4C car des représentations ont été données sur d'autres lieux.

Merci à tous les partenaires qui rendent possible cet évènement très attendu.

Je vous laisse découvrir dans les pages suivantes, les informations utiles et les différentes actions menées depuis la parution du dernier bulletin l'été 2023 et jusqu'à fin 2024.

Bonne lecture

Philippe Girard

ÉTAT CIVIL

2023 & 2024



Une nouvelle centenaire à Sainte-Marie

Après Joseph TOGNET en 2006, Antoinette VILLIOT en 2011, Joseph MARTIN en 2016 et Lucie RUBAT en 2023 résidant à l'EHPAD de La Chambre, c'est Francine VINIT qui a fêté ses 100 printemps en juin dernier.

À cette occasion le Maire de Sainte-Marie-de-Cuines et quelques membres du CCAS lui ont rendu une petite visite à domicile, dans la maison qui l'a vue naître le 2 juin 1925.

Francine les a gentiment reçus, elle a rappelé la vie difficile d'autrefois où l'on se contentait de peu, reconnu les Anciens du village sur de vieilles photos faisant preuve d'une exceptionnelle mémoire sans oublier sa vivacité et sa bonne humeur en racontant quelques anecdotes.

Tous lui ont souhaité une bonne continuation autour d'un joli bouquet, un petit verre et des petits gâteaux.

Les Naissances

Le 19 janvier 2023
Haven SAINT-AUBIN NGUYEN
née à Saint-Jean-de-Maurienne

Le 08 avril 2023
Yaëlle POUTOUGNIGNI
née à Saint-Jean-de-Maurienne

Le 28 avril 2023
Emy HALILI
née à Saint-Jean-de-Maurienne

Le 15 septembre 2023
Yann BLANQUAERT
né à Saint-Jean-de-Maurienne

Le 03 octobre 2023
Diego et Giulia MOREL
nées à Chambéry

Le 03 janvier 2024
Léontine, Angélique ROCHAT
née à Chambéry

Le 23 janvier 2024
Tiago Rémy THIERRY
né à Saint-Jean-de-Maurienne

Le 29 janvier 2024
Mina, Lena ABADDAR
née à Chambéry

Le 29 janvier 2024
Régis, Imran, Salim PETERS
né à Chambéry

Le 11 mars 2024
Evan, Pascal, Philippe NIZET
né à Saint-Jean-de-Maurienne

Le 20 mars 2024
Ezra, Étienne, Daniel PELTIER
né à Saint-Jean-de-Maurienne

Le 25 mai 2024
Andréa, Patrick, Florian FOLEY
né à Chambéry

Le 14 août 2024
Élianor, Laurence, Clémentine
ALMADOVAR
née à Chambéry

Le 15 octobre 2024
Joyce, Peggy, Angélique GANDON
née à Chambéry

Le 16 décembre 2024
Mathéo, Florian PLAISANCE
né à Chambéry

Les Mariages

Le 12 août 2023
Marie-Noëlle, Claudine JAUDOIN
et Jany, Sylvio, Gabriel DENIS

Le 18 mai 2024
Cyrielle, Josette ORTEGA
et Raphaël, Jean-François, Nicolas
COHENDET

Le 15 juin 2024
Sandy, Renée, Jeanne BAUDRAY
et Brian, Roland, Laurent
DEMULDER

Le 17 août 2024
Claire, Catherine,
Yolande LAPERROUSE
et Ludovic LECLERCQ

Le 24 août 2024
Aurélia ESTEVES
et Jérôme, Eddy RITTER

Le 31 août 2024
Jocelyne, Denise BORDON
et Thierry, Michel, Roger BIGNON

Le 14 septembre 2024
Julie, Marie COURT
et Marec, Martial, Philippe FLEURY

Les Décès

Le 05 octobre 2023
Pierre BONFILS

Le 04 décembre 2023
Marie COMBET-BLANC
née GIRARD

Le 6 janvier 2024
Paulette, Sylvie TOGNET
née AUDÉ

Le 21 mars 2024
Roland, Claude DARVE

Le 29 avril 2024
Nolhan, Marc REVIGLIO

Le 30 mai 2024
Patricia, Jeanne GIRARD

Le 26 juin 2024
Adrien, François POMA

Le 16 août 2024
Sylvie, Nathalie, Brigitte LAFOSSÉ
née ROUHIER

Le 25 septembre 2024
Josiane, Marie CLAVEL
née GIRARD

Le 25 octobre 2024
Claudette, Marie CHABOUD
née BIANCHINI

Le 23 décembre 2024
Thérèse, Gabrielle, Raymonde
CABA née BOUTTIER

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE

Téléphone : 04 79 56 22 35

Fax : 04 79 56 22 76

courriel : mairie@stemeriedecuines.com

Site internet : www.stemeriedecuines.fr

Horaires d'ouverture au public

- Le mercredi et le vendredi de 7 h 30 à 11 h 30.
- Rendez-vous possibles sur demande (Urbanisme, acte d'Etat Civil, recensement jeune...)

Accueil téléphonique :

Tous les jours sauf le mardi après-midi et le mercredi après-midi (un répondeur enregistre les messages)

Rendez-vous avec Monsieur le Maire :

Prendre rendez-vous au secrétariat



RAPPEL : Panneaupocket

Il s'agit d'une application simple et gratuite pour les citoyens délivrant une information municipale en temps réel sur leur portable, notamment en cas d'alerte (ARKEMA...), de coupures d'eau ou d'électricité. Les animations des associations, du centre social DECLICC etc...sont également diffusées.

C'est l'application mobile la plus utilisée en France.

Plus de 10 800 collectivités en sont équipées dont les gendarmeries.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

À partir du 1^{er} janvier 2020, il est possible de s'inscrire jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent le jour du scrutin. (Interieur.gouv.fr)

URBANISME : IMPORTANT

Tout changement d'aspect extérieur d'un bâtiment (menuiserie, pose de pompe à chaleur, climatiseur...) effectué dans le périmètre protégé de l'église, monument historique, doit faire l'objet d'une déclaration afin que l'ABF puisse se prononcer sur la qualité du projet.

(Article L621-32 du code du patrimoine)

Renseignements en Mairie.

ARC ÉNERGIES MAURIENNE

Distribution d'électricité

Mairie de Saint-Avre

15 Place de la Mairie, 73130 Saint-Avre

Tél. : 04 79 56 29 56

Courriel : secretariat@arc-energiesmaurienne.fr

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00

Pour tout problème technique ou urgence :

Astreinte ENEDIS :

09 72 67 50 73 (24h/24 et 7j/7)

GDF SUEZ

Urgence Sécurité Gaz :

Appeler GrDF : 0 800 47 33 33

(appel gratuit depuis un poste fixe)

Pour le raccordement au gaz naturel :

Appeler GrDF : 09 69 36 35 34

ARCHITECTE CONSEIL

Prendre rendez-vous en Mairie pour consultation (2^{ème} jeudi de chaque mois)

O.N.F

M. GUILLERMAND : contact 06 24 97 31 78

Madeleine Laperrouze

TRANSPORT D'UTILITÉ SOCIALE

GUIDE HORAIRES
A partir du 10 février 2025
GRATUIT

Ligne 1 : Saint Alban des Villards, Saint Colomban des Villards, Saint Etienne de Cuines, Sainte Marie de Cuines

Ligne 2 : Mongellafrey, Notre Dame du Cruet, La Chapelle, Les Chavannes en Maurienne, Saint Rémy de Maurienne

Ligne 3 : Montaimont, Saint Martin sur La Chambre, Saint Avre, La Chambre Ste Marie de Cuines

ALLER

St Alban des Villards	Planchamp 08:10
St Colomban des Villards	Les Roches 08:16
	Le Chai 08:20
	Le Châtelot 08:24
	La Ferrière 08:25
	Mairie 08:27
	Le Villard Martinus 08:29
	Lachemail / Ecole 08:31
	Le Bassay 08:32
	Le Frêne 08:33
	Mairie 08:34
	Le Premier Villard 08:39
	Chemin aux Meules 08:47
	Côte EDF 08:48
	Côte Bozon 08:51
	Centre Commercial 08:52
	Mairie 08:53
	Les Champagnes 08:57
	Réglis 08:57
	La Paltud 08:58
	Mairie 09:00

RETOUR

St Alban des Villards	17:15 Jeudi, Vendredi
St Colomban des Villards	10:45 mercredi, samedi
	11:15 vendredi, samedi
	12:00 au 04 79 56 08 86 veille avant 12:00

Retrouvez nous
aussi sur :



Retrouvez nous

04 79 56 08 86



Dépôses au choix :
La Chambre / St Etienne de Cuines / Ste Marie de Cuines



Quand dois-je payer la TA et la TAP ?

Cela dépend de la date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

 Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP, PA ou PC) a été déposé avant le 1^{er} septembre 2022 :

- si le **montant est inférieur à 1 500 €** : à régler en **1 échéance** : 1 an après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation d'urbanisme
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal :
 - la première : 1 an après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation
 - la seconde : 2 ans après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation

A noter que la TAP est due en une seule échéance : 1 an après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation d'urbanisme

 Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP, PA ou PC) a été déposé à compter du 1^{er} septembre 2022 :

- la date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier de constructions de plus de 5 000 m²) :
- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en **1 échéance** : trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts) ;
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal : trois mois et huit mois après la date d'achèvement.

A noter que la TAP est due en une seule échéance : trois mois après la date d'achèvement des travaux.

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997

Quelles démarches dois-je réaliser ?

Vous devez, dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux, déclarer les éléments de constatation de votre construction. Pour cela, rendez-vous sur votre espace sécurisé sur www.impots.gouv.fr, service « Biens immobiliers ».

Les éléments indiqués servent à déterminer l'évaluation cadastrale du votre bien (qui sera la base de votre imposition aux taxes foncières notamment), et le calcul de vos taxes d'urbanisme pour les dossiers d'autorisation d'urbanisme (DP, PA ou PC) déposés à compter du 1^{er} septembre 2022.



L'accès au service « Biens immobiliers » sur impots.gouv.fr permet de traiter l'ensemble des démarches fiscales.

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) auprès des services de l'urbanisme de la même reste nécessaire, ne l'oubliez pas !

Renseignez-vous sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997>


Quand suis-je taxable et comment est calculée ma taxe ?

Le fait générateur : la délivrance tacite ou engagée de l'autorisation d'urbanisme (décision tacite préalable, permis de construire ou d'aménagement).

Petite leçon de calcul de la TA et de la TAP

$$TA = \begin{cases} S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux communal} \\ + \\ S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux départemental} \end{cases}$$

Un abattement unique de 50 % pour la TA et la TAP a été institué. Il s'applique :

- aux 100 premiers mètres carrés des résidences principales
- aux locaux d'usage d'habitation, principale et leurs annexes bénéficiant d'autres aides (PLU, LES, PSLA, PL5, LLS)
- aux constructions abritant des activités artisanales ou industrielles.

Dès lors, n'oubliez pas de faire connaître à vos administrateurs locaux et de renseigner à vos administrateurs locaux et de votre collectivité.



► Les valeurs forfaitaires et les taux peuvent être actualisés chaque année

Valeurs forfaitaires pour 2025 :

- **Taux communal :** Fixé par délibération du conseil municipal
- **Taux départemental :** Fixé par le conseil départemental

Ces valeurs forfaitaires sont à multiplier par les taux communal, départemental et TAP indiqués ci-dessous.

* sauf délibération de la Commune

► Apres de votre commune afin de connaître le taux voté par la commune et les exonérations éventuellement instituées

- auprès de la Direction Départementale des Territoires - 1 rue des Cévennes - L'Adet - SPAT - 73011 CHAMBERY (04 79 71 75 75) Courriel : ddt-spaf-fiscalite@raccv.gouv.fr
- si la réclamation concerne un titre de taxe d'urbanisme émis par la Direction Départementale des Territoires
- auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques - Service Départemental des Impôts Fiscaux - SPDF - 51 avenue de Bassens - 73018 Chambéry Cedex (04 79 60 40 00) ou depuis votre messagerie sécurisée, dans votre espace personnel sur www.impots.gouv.fr
- si le dossier de demande d'urbanisme a été déposé à compter du 01/09/2022

Où obtenir des renseignements sur le calcul de vos taxes d'urbanisme ?

- Apres de votre commune afin de connaître le taux voté par la commune et les exonérations éventuellement instituées
- Apres de la Direction Départementale des Territoires - 1 rue des Cévennes - L'Adet - SPAT - 73011 CHAMBERY (04 79 71 75 75) Courriel : ddt-spaf-fiscalite@raccv.gouv.fr
- si la réclamation concerne un titre de taxe d'urbanisme émis par la Direction Départementale des Territoires
- Apres de la Direction Départementale des Finances Publiques - Service Départemental des Impôts Fiscaux - SPDF - 51 avenue de Bassens - 73018 Chambéry Cedex (04 79 60 40 00) ou depuis votre messagerie sécurisée, dans votre espace personnel sur www.impots.gouv.fr
- si le dossier de demande d'urbanisme a été déposé à compter du 01/09/2022

 Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP, PA ou PC) a été déposé avant le 1^{er} septembre 2022 :

- si le **montant est inférieur à 1 500 €** : à régler en **1 échéance** : 1 an après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation d'urbanisme
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal :
 - la première : 1 an après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation
 - la seconde : 2 ans après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation

A noter que la TAP est due en une seule échéance : 1 an après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation d'urbanisme

 Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP, PA ou PC) a été déposé à compter du 1^{er} septembre 2022 :

- la date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier de constructions de plus de 5 000 m²) :
- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en **1 échéance** : trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts) ;
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal : trois mois et huit mois après la date d'achèvement.

A noter que la TAP est due en une seule échéance : trois mois après la date d'achèvement des travaux.

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997

 Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP, PA ou PC) a été déposé à compter du 1^{er} septembre 2022 :

- la date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier de constructions de plus de 5 000 m²) :
- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en **1 échéance** : trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts) ;
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal :
 - la première : 1 an après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation
 - la seconde : 2 ans après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation

A noter que la TAP est due en une seule échéance : 1 an après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation d'urbanisme

 Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP, PA ou PC) a été déposé à compter du 1^{er} septembre 2022 :

- la date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier de constructions de plus de 5 000 m²) :
- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en **1 échéance** : trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts) ;
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal :
 - la première : 1 an après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation
 - la seconde : 2 ans après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation

A noter que la TAP est due en une seule échéance : 1 an après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation d'urbanisme

 Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP, PA ou PC) a été déposé à compter du 1^{er} septembre 2022 :

- la date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier de constructions de plus de 5 000 m²) :
- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en **1 échéance** : trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts) ;
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal :
 - la première : 1 an après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation
 - la seconde : 2 ans après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation

A noter que la TAP est due en une seule échéance : 1 an après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation d'urbanisme

 Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP, PA ou PC) a été déposé à compter du 1^{er} septembre 2022 :

- la date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier de constructions de plus de 5 000 m²) :
- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en **1 échéance** : trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts) ;
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal :
 - la première : 1 an après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation
 - la seconde : 2 ans après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation

A noter que la TAP est due en une seule échéance : 1 an après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation d'urbanisme

 Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP, PA ou PC) a été déposé à compter du 1^{er} septembre 2022 :

- la date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier de constructions de plus de 5 000 m²) :
- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en **1 échéance** : trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts) ;
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal :
 - la première : 1 an après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation
 - la seconde : 2 ans après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation

A noter que la TAP est due en une seule échéance : 1 an après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation d'urbanisme

 Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP, PA ou PC) a été déposé à compter du 1^{er} septembre 2022 :

- la date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier de constructions de plus de 5 000 m²) :
- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en **1 échéance** : trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts) ;
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal :
 - la première : 1 an après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation
 - la seconde : 2 ans après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation

A noter que la TAP est due en une seule échéance : 1 an après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation d'urbanisme

 Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP, PA ou PC) a été déposé à compter du 1^{er} septembre 2022 :

- la date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier de constructions de plus de 5 000 m²) :
- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en **1 échéance** : trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts) ;
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal :
 - la première : 1 an après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation
 - la seconde : 2 ans après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation

A noter que la TAP est due en une seule échéance : 1 an après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation d'urbanisme

 Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP, PA ou PC) a été déposé à compter du 1^{er} septembre 2022 :

- la date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier de constructions de plus de 5 000 m²) :
- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en **1 échéance** : trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts) ;
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal :
 - la première : 1 an après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation
 - la seconde : 2 ans après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation

A noter que la TAP est due en une seule échéance : 1 an après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation d'urbanisme

 Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP, PA ou PC) a été déposé à compter du 1^{er} septembre 2022 :

- la date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier de constructions de plus de 5 000 m²) :
- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en **1 échéance** : trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts) ;
- si le **montant est supérieur à 1 500 €** : à régler en **2 échéances** de montant égal :
 - la première : 1 an après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation
 - la seconde : 2 ans après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation

A noter que la TAP est due en une seule échéance : 1 an après la date de décision expressée ou tacite de l'autorisation d'urbanisme

 Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP, PA ou PC) a été déposé à compter du 1^{er} septembre 2022 :

- la date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier de constructions de plus de 5 000 m²) :
- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en **1 échéance** : trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts) ;
- si le **mont**

INFORMATIONS PRATIQUES



COMMUNAUTE DE COMMUNES
« 4C » (La Chambre)
Informations pour les personnes âgées

CLIC MAURIENNE



SERVICES SOCIAUX ET ADMINISTRATIFS

CLIC MAURIENNE (Centre local d'information et de coordination)
95 avenue des Clapeys – Saint-Jean-de-Maurienne
04.79.64.45.34. clic-maurienne@savoie.fr

Centre social du Département (CSD)
Le Mont Cuchet – Saint-Etienne-de-Cuines
04.79.44.53.00.

CARSAT Retraite : 39.60.
Service social CARSAT : 04.79.37.03.22.

MSA : 09.69.36.87.00.
Service social MSA : 04.79.83.24.44.

CPAM : avenue Samuel Pasquier -
Saint-Jean-de-Maurienne : 3646.

CAF

Point relais CAF : DECLICC : 04.79.56.35.06.
Permanences au Centre social de Saint-Jean-de-Maurienne
95 avenue des Clapeys : mardi et vendredi sur rendez-vous
de 9h00 à 11h30 et de 13h00 à 15h30.

SOLIHA Isère Savoie (adaptation de l'habitat)

Madame LAPARRA : 06.81.65.50.78
Permanences : le 4^{ème} mardi du mois de 14h00 à 16h00 à
La Maison de l'Habitat, Place Fodéré à Saint-Jean-de-
Maurienne (au-dessus de la Poste)

MAIRIES – CCAS – France Services

La Chambre : 04.79.56.20.09.
La Chapelle : 04.79.83.10.83.
Les-Chavannes-en-Maurienne : 04.79.83.11.50.
Saint-Rémy-de-Maurienne : 04.79.83.13.70.
Saint-François-Longchamp :
• Commune déléguée Montaimont : 04.79.56.35.45.
• Commune déléguée Montgellafrey : 04.79.59.44.47.
• Commune déléguée St-François-Longchamp : 04.79.59.10.79.

France services (pour toute information et orientation dans vos démarches : CAF, logement, dossier retraite, associations)
DECLICC : 04.79.56.22.66 franceservice@declioc73.fr
Maison Bozon-Verduraz, 88 Route de la combe 73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

ANIMATIONS SENIORS - CLUBS DES AINES – GENERATIONS MOUVEMENT

Centre Social DECLICC : 04.79.56.35.60
Secteur Séniors - Maison Bozon-Verduraz, 98 Route de la combe 73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Gem Rebond 73 : Groupe d'entraide mutuelle
266, rue de la République 73300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE 04 56 96 37 15 ou 07 69 67 80 04

Maurienne Seniors
<https://mauriennesseniors.legtux.org>

CLUBS :

La Chambre : « Soleil Couchant »
La Chapelle : « Club du Drairon »
St Etienne-de-Cuines : « Les Edelweiss »
St Martin-sur-La-Chambre : « Amitié et Loisirs »
St Rémy-de-Maurienne : « Le Nouvel Age »

Liste non exhaustive

Renseignements auprès de la mairie concernée.

PORTAIL D'INFORMATION POUR LES PERSONNES AGEES

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>

SERVICES D'AIDE A DOMICILE

Services autorisés et habilités à l'aide sociale par le Conseil départemental :

ADMR La Chambre : 04.79.56.33.01. (Permanences téléphoniques le matin).
Communes : La Chambre, La Chapelle, Les Chavannes en Maurienne, Montaimont, Montgellafrey, Notre-Dame-du Cruet, Saint-Avre, Saint-Alban-des-Villards, Saint-Colomban-des-Villards, Saint-Etienne-de-Cuines, Saint-François-Longchamp, Saint-Martin/La Chambre, Saint-Rémy-de-Maurienne, Sainte-Marie-de-Cuines.

Autres Services :

Répit bulle d'air - 04.79.62.87.38
O2 Maurienne, pour les personnes qui n'ont pas d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou de prestation de compensation du handicap (PCH) 07.62.66.50.79

PORTAGE DE REPAS

Liste non exhaustive

ADMR La Chambre : 04.79.56.33.01. Livraisons sur : La Chambre, La Chapelle, Les Chavannes en Maurienne, Montaimont, Montgellafrey, Notre-Dame-du-Cruet, Saint-Alban-des-Villards, Saint-Avre, Saint-Colomban-des-Villards, Saint-Etienne-de-Cuines, Saint-François-Longchamp, Saint-Martin/La Chambre, Saint-Rémy-de-Maurienne.

Restauration à domicile Bertino-Viard (en vallée de Saint-Rémy-de-Maurienne à Avrieux) : 04.79.59.19.53.

Liste non exhaustive.

TELEALARME

Liste non exhaustive

ADMR (Filien) : 04.79.20.42.32. Allovie 04 26 78 25 24 ; France assistance 04 93 98 34 96 ;
Libr'Alerte Amicil 09 70 82 13 49 ; Présence verte : 04 74 07 88 85 ; Alte 04 79 59 92 32 (MédiAlpes St Jean de Maurienne) ; Téléassistance La Poste 0 800 000 011...

Ces différentes prestations peuvent faire l'objet d'une prise en charge financière par les caisses retraite, les mutuelles, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la prestation de compensation du handicap (PCH), les mairies,..

ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT

EHPAD « Bel'Fontaine » et USA - La Chambre : 04.79.59.47.56.

Mise à jour 02/2025

SERVICES DE SANTE HOSPITALIERS

Centre Hospitalier Vallée de la Maurienne <https://www.chvm.fr/>

Site de Saint Jean de Maurienne : 04.79.20.60.20.

- Service Social :

* Mr JAL : Urgences - HAD - EHPAD - USLD - Service "Accueil de Jour" - Alzheimer.

* Mme DIDIER : médecine-chirurgie - SSR et Centre Hospitalier de Modane (le mardi après-midi).

- Chirurgie - Médecine - Service de Soins de suite de réadaptation (SSR)

- Consultations externes

Addictologie ; algologie ; angiologie ; cardiologie ; chirurgie : orthopédie-traumatologie-digestive-vasculaire-thyroïde ; diététique ; gastro-entérologie ; gynécologie ; mémoire/douleur ; ophtalmologie ; psychiatrie ; radiologie/IRM/Scanner ; rhumatologie ; urologie.

- Consultation mémoire : poste 6610 - permanences 13h00 -16h00

- Accueil de jour : du lundi au vendredi

- HAD (Hospitalisation A Domicile) : 04.79.20.60.09.

- Équipe mobile de soins palliatifs : 04.79.20.60.43.

Site de Modane : 04.79.05.22.33.

- Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA) : 04.79.20.75.26.

- Service soins de suite et de réadaptation gériatrique (SSR)

- Consultations externes

- Angiologie ; cardiologie ; gastro-entérologie ; gynécologie : 04.79.05.22.33.

SERVICES MEDICAUX ET PARA-MEDICAUX

Médecins

La Chambre :

Docteur DELEGLINE-RICHIER: 04.79.56.20.02.

Docteurs FAUCON et HENARD: 09.83.60.22.33

Docteur SERT : 04.79.59.46.19.

St Etienne-de-Cuines :

Docteur LACOSTE : 04.79.56.24.15.

St François-Longchamp :

Docteur MENEGOZ : 04.79.59.11.32.

St Rémy-de-Maurienne :

Docteur VINCKE : 04.79.05.13.77.

Maison médicale de garde

Centre Hospitalier - St Jean-de-Maurienne

Téléphone : 15.

Horaires : lundi au vendredi : 20h00 - 00h00

Samedi : 15h00 - 18h00 / 20h00 - 00h00

Dimanche et jours fériés : 9h00 - 12h00 /

15h00 - 18h00 / 20h00 - 00h00

Ergothérapeuthe

Mme Romy CHARVOZ 06.58.12.45.10 intervient sur toute la vallée

SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées de plus de 60 ans) ADMR à Aiton : 04.79.96.12.71.

Cabinets de soins Infirmiers

St Etienne-de-Cuines :

Cabinet infirmier des Villards : 04.79.20.54.09.

St François-Longchamp : Cabinet infirmier MENEGOZ :

04.79.59.11.32.

La Chambre/St Rémy-de-Maurienne : Cabinet infirmier CARRAZ / DELEGLINE / PERRI/BERTINO/ALBRIEUX/AMBROSIONI :

04.79.59.43.56.

Cabinet infirmier IBANEZ : 07.83.56.60.09

Pharmacies

La Chambre :

Pharmacie DEBON : 04.79.56.20.33.

St Etienne-de-Cuines :

Pharmacie DU MONT-CUCHET :

04.79.56.35.10.

St François-Longchamp :

Pharmacie GHELBER : 04.79.59.11.77.

Psychologues

La Chambre : Mme BONNIVARD : 06.87.75.04.71.

St Rémy-de-Maurienne : Mme BACCONNET-DUFOUR : 06.79.87.94.63.

Kinésithérapeutes

La Chambre :

Mr MANDROUX : 04.79.56.31.64.

Cabinet PAONESSA/GRIFFAUT : 07.85.76.97.56

St Etienne-de-Cuines :

Mme BOURDIN : 04.79.83.17.92.

Sainte-Marie-de-Cuines

cabinet multidisciplinaire kinésithérapie : 09.52.88.38.85

contact : espacesantesport@hotmail.com

St Rémy-de-Maurienne :

Mme COUSSAERT : 04.79.20.49.15.

Liste non exhaustive.

Diététique - Nutrition

St Jean-de-Maurienne

Mr FONTAINE Pierrick : 07.81.51.30.68

Mme BRUNET Vanessa : 06.50.23.14.98

Ste Marie de Cuines cabinet multidisciplinaire

Mme CROZE Aurélie : 06.64.21.13.08

Liste non exhaustive.

Ostéopathes

La Chambre :

Mr BRUNET Rémi : 04.79.05.20.80/06.61.26.10.92

Saint-Etienne-de-Cuines :

BERTRAND Jean-Pierre : 06.16.10.04.37

Sainte-Marie-de-Cuines

Cabinet multidisciplinaire M. Romain FRAIZE 06.59.99.87.55

Liste non exhaustive.

TRANSPORT

Liste non exhaustive

Accompagnement Solid'Arc (transport accompagné pour personnes âgées ou à mobilité réduite)

Les Ateliers de Maurienne : 04.79.59.96.98 ou 07.67.53.05

Saint-François-Longchamp :

Eric taxi : 06.12.88.79.70.

Taxi MD montagne : 06.23.61.63.57.

Saint-Martin-sur-la-Chambre :

Eric taxi : 06.12.88.79.70.

Saint-Avre :

Julie LAIR : 04.79.59.41.64 ou 06.11.73.28.26

Taxis

La Chambre :

Taxi Stéphanie : 04.79.56.23.52 ou 06.12.87.15.77.

Eric taxi : 06.12.88.79.70.

Taxi 24h/24 : 04.79.64.02.55.

Montgellafrey :

Eric taxi : 06.12.88.79.70.

Saint-Etienne-de-Cuines :

Taxi MD montagne : 06.23.61.63.57

Liste non exhaustive.

NUMEROS D'URGENCES et d'écoute

114 (Par sms ou fax) : pour les personnes malentendantes, aphasiques ou dysphasiques : toutes formes d'urgences

3915 : Pharmacie de garde

3919 : Violences conjugales

0970 818 806 (7/7 de 20h à 22h) : allo alzheimer, numéro d'écoute

3114 : n° national de prévention du suicide

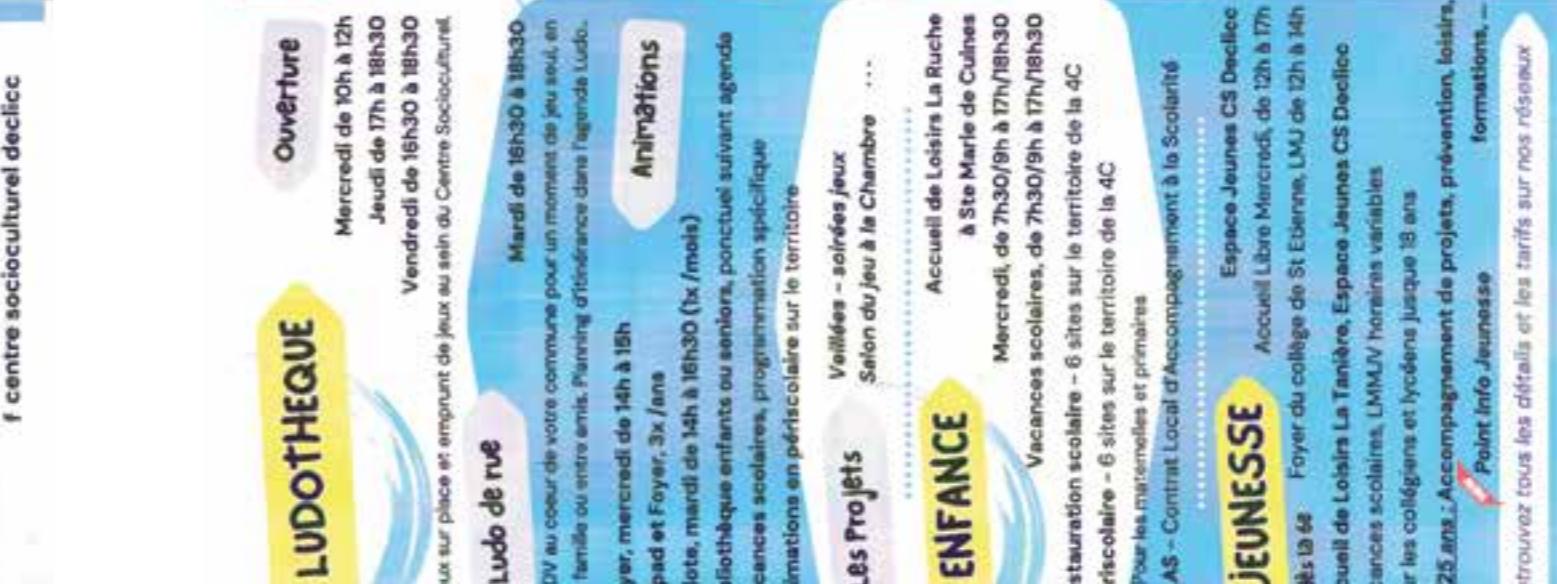
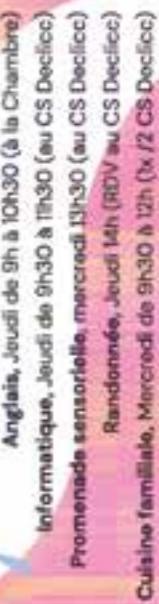
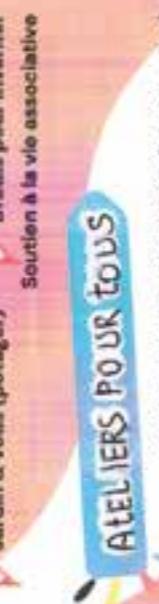
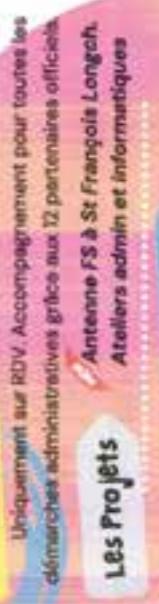
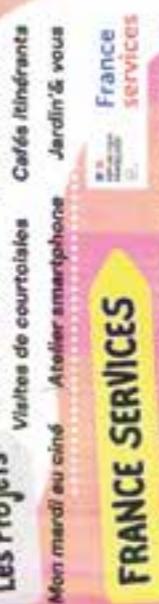
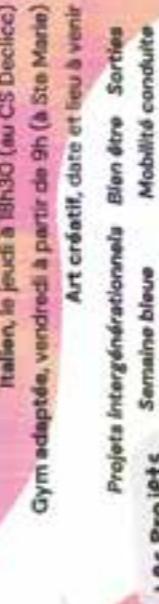
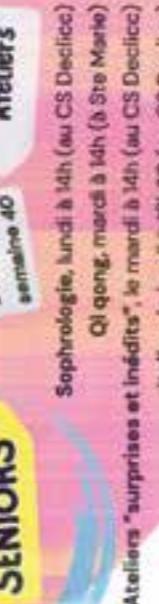
3977 : Numéro national d'aide pour les personnes âgées et handicapées victimes de maltraitance



— CENTRE SOCIOCULTUREL DECLIC

PLAQUETTE D'ACTIVITÉS

2025-2026



BIEN VIVRE ENSEMBLE

RESPECT ET DIALOGUE

LE BRUIT :

une des premières causes de conflit dans la vie quotidienne.

- l'utilisation des outils et tondeuses est autorisée : du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h30 le dimanche et les jours fériés de 9h à 11h
- les véhicules doivent être en conformité
- les aboiements des chiens peuvent être sanctionnés

FRÉQUENTATION DU CITY PARC :

nouveaux horaires et vidéo protection active

Du lundi au samedi de 10 heures à 11heures 30 et de 15 heures à 19 heures

Le dimanche et les jours fériés de 10 heures à 11 heures 30 uniquement

Attention les caméras de vidéoprotection sont maintenant tout à fait actives par suite d'arrêté préfectoral et tout contrevenant à cet arrêté sera aisément identifié.

LA VITESSE SUR NOS ROUTES

une priorité pour les habitants et les élus

Des aménagements coûteux sont encore venus limiter la vitesse (voir article VOIRIE) : dos d'âne route de l'Aura, coussins berlinois rue du Marsillet et route du Glandon, chicanes qui pénalisent la majorité des conducteurs mais indispensables pour freiner "les fous du volant" qui traversent encore la commune.

LES DÉCHETS :

une bonne gestion de tous préserve la qualité de vie de notre village.

- Respectons les consignes de tri pour les différents conteneurs semi-enterrés (CSE) :

Les gros cartons doivent être pliés et insérés dans les CSE. Les autres déchets doivent être déposés à la déchetterie.

- La déchetterie de La Chambre est ouverte du lundi au samedi : 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 ;

- Le dépôt de déchets verts près de l'atelier communal est ouvert d'avril à novembre le mercredi matin et le vendredi matin pour les habitants de la commune uniquement de 8h à 12h.

NOS ANIMAUX DE COMPAGNIE

soyons des propriétaires responsables

Aimer les animaux, c'est aussi accepter de respecter quelques règles de savoir-vivre notamment pour éviter les désagréments des déjections canines sur la voie publique.

Depuis décembre 2020, un nouvel article du Code pénal modifie les **sanctions** liées à ce type d'infraction. Le fait de ne pas ramasser les déjections de son animal sur la voie publique est désormais puni d'une **contravention de 4^e classe, avec une amende forfaitaire de 135 €** (articles R.541-76-1 du Code de l'environnement et R.634-2 du Code pénal).

Des distributeurs de sacs gratuits, ainsi que des poubelles sont à votre disposition.

Nous vous rappelons également que les chiens ne peuvent circuler sur les voies et l'espace public en zone urbaine, que s'ils sont **tenus en laisse**.

Les chats errants peuvent être pris en charge par l'association **Régul'Matous** (contact : 04 79 59 82 44)

SOLIDARITÉ

Les restos du cœur : Permanence le vendredi matin au presbytère en face de l'église de Saint-Étienne-de-Cuines

La banque alimentaire : 4 200 bénéficiaires en Savoie chaque semaine. Prochaine collecte 28 29 et 30 novembre 2025.

DE BEAUX MOMENTS DE CONVIVIALITÉ : LA FÊTE AVEC LES VOISINS CUINAINS ...



Une belle tablée a réuni les habitants des 2 Cuines le 9 juin 2023 devant la salle polyvalente de Saint-Étienne



Le 29 juin 2024 : c'était la fête en Rubot pour un repas partagé dans la bonne humeur !

PATRIMOINE COMMUNAL

LA CROIX DE LA PALLUD, UNE BELLE INITIATIVE À SALUER

Grâce à la volonté des habitants et amis de ce quartier, une nouvelle croix a été élevée remplaçant celle qui, depuis longtemps, était présente sur la propriété de Josette DARVE.

La vieille croix, située au croisement de la route de l'Aura et de la route du Mont, s'est effondrée avec le temps.

Sous l'impulsion de René ROUGE, avec le savoir-faire de Rémy GIRARD et de son père Jean-Louis, une belle croix de 4 m de haut a été réalisée en mélèze. Grâce à Jean Luc BARREL, Patrick FACCHINELLO et nos employés Guillaume MARTIN-COCHER et Mickaël ANGER, elle a été installée le 3 avril 2023.



Une petite cérémonie a regroupé une trentaine de personnes le 20 mai pour fêter la nouvelle croix de la Pallud en présence du Maire, de quelques élus et de notre diacre Franck COLONEL BERTRAND qui l'a bénite.

Il a expliqué que la croix, visible de loin, avait certainement été érigée à ce carrefour pour indiquer le chemin.

Madeleine Laperrouze

PERSONNEL COMMUNAL

Personnel en disponibilité

- **Thierry Ben Haim** : Adjoint Technique, depuis le 1^{er} septembre 2021, pour convenance personnelle.
- **Séverine Assier** : Adjoint Administratif, depuis le 12 août 2023, pour convenance personnelle.

Effectif « actif » au 1^{er} janvier 2025

Agent Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) :

- **Sara Chiappini** : ATSEM Principal 1^{re} classe (temps partiel annualisé - 28 heures/hebdo)
- **Agostina Viard** : ATSEM Principal 2^e classe (contractuel de droit public - temps non complet annualisé 28 heures/hebdo)

Secrétariat :

- **Sylvie Bochet** : Secrétaire Général de Mairie Adjoint Administratif Principal 1^{re} classe (35 heures/hebdo)
- **Martini Jessica** : Adjoint Administratif (35 heures/hebdo) embauché (dans le cadre d'une mutation) le 18 septembre 2023.

Services Techniques :

- **Guillaume Martin-Cocher** : Responsable des Services Techniques - Adjoint Technique Principal 1^{re} classe (35 heures/hebdo)
- **Mickael Anger** : Agent de Maîtrise Principal (35 heures/hebdo)
- **Corinne Brouze** : Adjoint Technique (temps non complet annualisé 28 heures/hebdo)
- **Déborah Rey** : Adjoint Technique Principal 2^e Classe (temps non complet annualisé 28 heures/hebdo)

Gerard Bordon

CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

Pour l'exercice 2024 les charges de personnel se montent à 364 372 € en augmentation de +1,75 % par rapport à 2023. Ces dépenses représentent environ 1/3 des dépenses totales de fonctionnement ce qui est généralement la norme dans les collectivités territoriales.

Ces charges incluent notamment les assurances du personnel (obligatoires) ainsi que l'ensemble des cotisations aux organismes sociaux (retraites, URSSAF) dont nous n'avons pas la maîtrise.

La valeur du point d'indice de la fonction publique qui sert de base au calcul du salaire brut de nos agents n'a pas évolué correctement par rapport aux taux d'inflation élevés des années 2022 et 2023. La dernière augmentation du point d'indice remonte au 1^{er} juillet 2023 avec une revalorisation à + 1,50 %.

Pour proposer des salaires décents, et motiver notre personnel, le seul levier dont nous disposons, avec une certaine liberté, consiste à faire évoluer le régime indemnitaire. C'est ce que nous avons fait en 2023 et 2024.

Les collectivités, contrairement à l'Etat, ont l'obligation de proposer des budgets équilibrés en Fonctionnement et en Investissement ce qui nous obligent à maîtriser nos dépenses d'autant que les dotations et subventions ont tendances à diminuer chaque année.

De ce fait l'évolution des charges de personnel doit être contrôlée et maîtrisée tout en proposant des salaires corrects pour nos agents ce qui n'est pas forcément simple à mettre en œuvre.

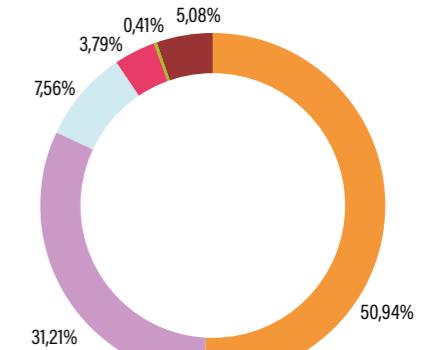
FINANCES

COMPTE 2024

FONCTIONNEMENT

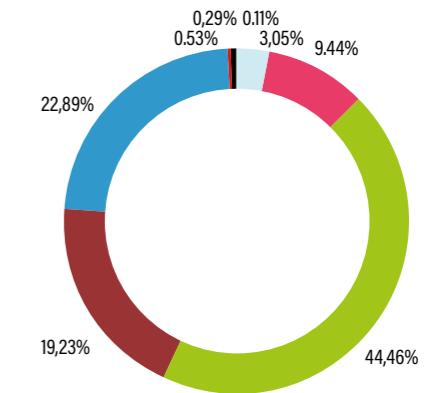
Dépenses en euros

- Charges à caractère général 594 776,82
 - Charges de personnel 364 372,26 et frais assimilés
 - Autres charges de gestion courante 99 991,19
 - Charges financières 44 279,34
 - Opérations d'ordre de transfert 4 840,33 entre sections
 - Atténuations de produits (FPIC) 59 342,00
- Total dépenses 1 167 601,94**



Recettes en euros

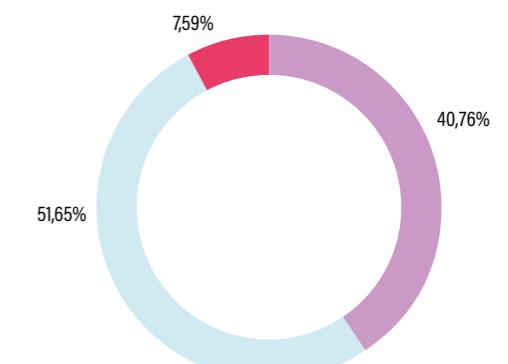
- Résultat de fonctionnement reporté 0,00
 - Atténuation de charges 1 618,61
 - Produits de services du domaine 45 881,12 et ventes diverses
 - Dotations, subventions et participations 142 046,12
 - Impôts et taxes 668 948,40
 - Impôts locaux 289 406,86
 - Autres produits de gestion courante 344 400,25
 - Produits financiers 7 937,13
 - Produits exceptionnels 4 425,68
- Total recettes 1 504 664,17**
- Excédent de clôture 337 062,23**



INVESTISSEMENT

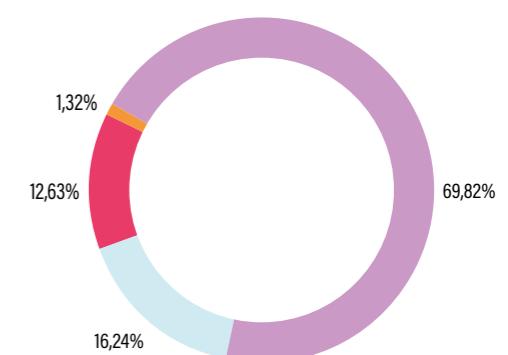
Dépenses en euros

- Emprunts et dettes assimilées 219 363,69
 - Immobilisations incorporelles 120 105,80
 - Immobilisations corporelles 152 206,77
 - Dotations, fonds divers et réserve 22 372,85
 - Solde d'exécution 0,00 de la section investissement
- Total dépenses 514 049,11**



Recettes en euros

- Opérations d'ordre de transfert 4 840,33 entre sections
 - Dotations, fonds divers et réserves 256 989,65
 - Subventions d'investissement 59 758,84
 - Autres immobilisations financières 46 480,58
- Total recettes 368 069,40**



DÉFICIT DE CLÔTURE 145 979,71

Sur l'année excédent de 191 082,52
Déficit antérieur 67 110,00

AU GLOBAL : EXCÉDENT DE 123 972,52

Les comptes 2024 ont été examinés lors des réunions de la commission «Finances» du 27 et 28 février, et 6 mars 2025. Ils ont été présentés à l'ensemble du conseil et votés le 27 mars 2025.

Section Fonctionnement : la différence entre recettes et dépenses montre un excédent de 337 062,23 € qui sera reversé au budget 2025 en investissement.

Section Investissement : les principales dépenses : automate et vis kapa de la chaufferie (25642,74€), remplacement des fenêtres de la mairie (30 684,84 €), vidéoprojecteur à l'école (2942,4 €), début des travaux salle polyvalente (1^{re} facture 21 865,2 €).

La section présente sur l'année un déficit de 145 979,71 € dû principalement aux subventions attribuées mais non reçues dans les temps. Sur l'exercice, le compte présente un excédent de 191 082,52 €.

MEMBRES ÉLUS

Philippe GIRARD (Président), Abdelhamid BELHADDAD, Gérard BORDON, Françoise BOZON VIAILLE, Christian DELEGLISE, Bernard GROS, Madeleine LAPERROUSE, Yves MORVAN.

BUDGET 2025

FONCTIONNEMENT

Dépenses en euros

- Charges à caractère général 590 260,00
 - Charges de personnel et frais assimilés 387 250,50
 - Autres charges de gestion courante 169 619,00
 - Charges financières 61 382,00
 - Atténuations de produits 63 692,00
 - Virement à la section investissement 248 725,17
 - Charges exceptionnelles 1 100,00
 - Opérations d'ordre de transfert 4 840,33 entre sections
- Total dépenses** **1 526 869,00**

Recettes en euros

- Atténuations de charges 2 000,00
 - Produits de services du domaine 74 612,00 ventes diverses
 - Dotations, subventions, participations 161 986,00
 - Impôts et taxes 1 015 738,33
 - Autres produits de gestion courante 264 300,00
 - Produits exceptionnels 8 232,67 + Produits financiers
- Total recettes** **1 526 869,00**

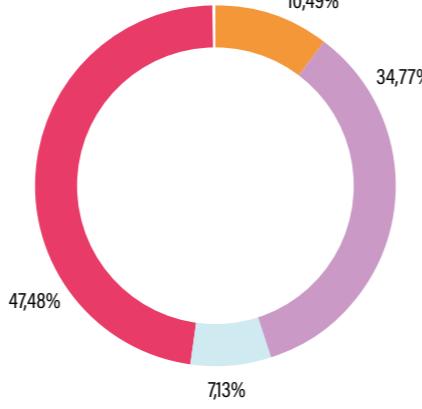
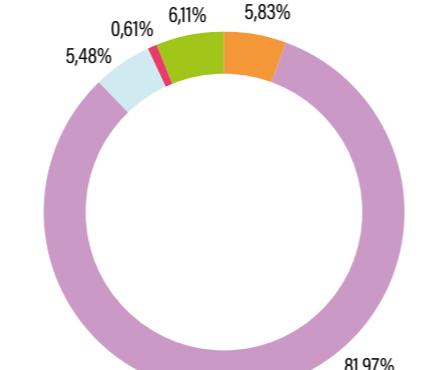
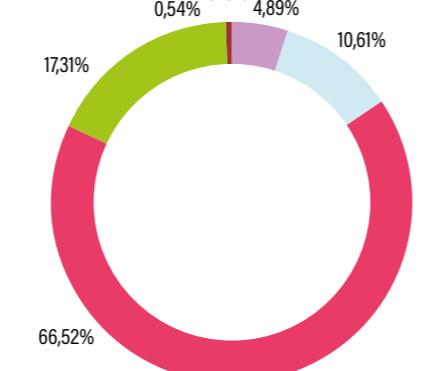
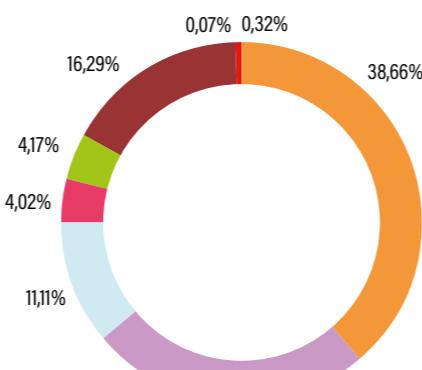
INVESTISSEMENT

Dépenses en euros

- Emprunts et dettes assimilées 203 398,00
 - Opérations d'équipement 2 859 560,00
 - Immobilisations incorporelles (frais d'études) 191 300,00
 - SDIS Saint-Jean 21 200,85
 - Déficit d'investissement reporté 213 089,71
- Total dépense** **3 488 548,56**

Recettes en euros

- Dotations, fonds divers et réserves 365 820,66
 - Subventions d'investissement 1 212 902,26
 - Virement de section fonctionnement 248 725,17
 - Emprunts et dettes assimilés 1 656 260,14
 - Opérations d'ordre de transfert 4 840,33 entre sections
- Total recettes** **3 488 548,56**



Le budget a été élaboré par la commission "Finances" les 6 et 14 mars 2025. Il a été voté le 10 avril 2025.

En fonctionnement : le budget est équilibré à 1 526 869 €

En investissement : le budget est équilibré à 3 488 548,56 €

Les travaux prioritaires :

Rénovation salle polyvalente (2 773 500 €), travaux voirie Champfleury (64 000 €), réseaux Chemin du Lavoir (41 600 € et des Perrelles (60 850 €), bâtiments de la ruaz et mairie (27 400 €), vidéoprotection (9 700 €), école : alarme, interphone, pc, four (8 000 €)

VOIRIE ET PATRIMOINE COMMUNAL

MEMBRES ÉLUS

Abdelhamid BELHADDAD (Président), Célia CORONEL, Emmanuel DA SILVA, Philippe GIRARD, Yves MORVAN.

MEMBRES EXTÉRIEURS

Pierre ARNAUD, Christian BARATTA, Hervé GILET, Jean Henri GIRARD, Pascal MAQUET, Chantal MORVAN, Didier PICTON, Claude RUBAT, Stéphane TOGNET, Jean VENERA.

LA VOIRIE COMMUNALE

En fonctionnement : pour l'entretien de nos voies

En 2023 : dépenses de 21 476,14 € (route du Mont)

En 2024 : dépenses de 25 246,80 € (route du Mont et route de Champfleury)

En investissement :

En 2023 : dépenses : 93 321,11 € dont

- 76 210,50 € de travaux d'aménagement au niveau de l'entrée Nord de la commune.
- 6 186,32 € pour la pose de coussins berlinois rue de la Ruaz à l'arrivée de la salle polyvalente (Photo 1) ainsi que sur la route du Glandon (Photo 2)
- 2 173,24 € HT pour l'installation d'un radar pédagogique route des Grands Prés (Photo 3)
- 17 110,61 € pour la sécurisation de la route du Mont-d'En-Haut

En 2024 : dépenses : 16 858,55 € dont 12 456 € pour la création de 2 dos-d'âne et la signalétique associée dans le secteur de la Cour afin de ralentir la vitesse. (Photo 4)



LES BÂTIMENTS PUBLICS

Les 2 années dernières ont été marquées par les travaux sur la chaufferie suite à l'incendie de fin janvier 2023 : travaux de reconstruction et aussi de modernisation.

Un incendie s'est déclaré le lundi 30 janvier 2023 vers 6h30 endommageant notre chaufferie. Le feu a pris au niveau du silo contenant les copeaux de bois. Les chaudières à bois et à gaz ont été épargnées.

La chaudière gaz, un temps arrêtée pour la sécurité, a pu être remise en route dans la matinée, maintenant le chauffage des bâtiments.



Les travaux ont aussi concerné : la mairie, le Grand Châtelard et les villas du patrimoine de La RUAZ. Les études ont porté sur la sécurisation de l'église, et le projet de rénovation de la salle polyvalente.

En fonctionnement :

En 2023 : dépenses de 99 538.51 € dont :

- 35 000 € pour la sécurisation de la chaufferie et son redémarrage
- 26 143.68 € pour la toiture de la chaufferie détruite par le feu.

L'assurance a remboursé 81 000 € pour l'ensemble des réparations suite aux dommages occasionnés.

En 2024 : dépenses de 119 313.08 € dont :

- 28 710.29 € pour le solde des travaux à la chaufferie
- 49 800 € pour le désamiantage de la chaufferie
- 14 240 € pour la toiture coulissante du réservoir à copeaux de la chaufferie
- 7 984.03 € d'études pour l'aménagement de la salle polyvalente.

En investissement :

En 2023 : dépenses :

- 8 910 € pour la rénovation d'un appartement de la mairie
- 7 380 € pour des travaux d'électricité au "Grand Châtelard"
- 11 757.12 € pour l'installation de la climatisation à la mairie (facture à venir)
- 12 000 € pour un acompte concernant les menuiseries de la mairie

En 2024 : dépenses :

- 13 233.02 € pour 6 portes aux villas du lotissement de la Ruaz
- 30 684.84 € pour les fenêtres de la mairie avec des subventions de 16 299 € (Etat : 4 600 €, Région 11 699 €)
- 6 196.56 € pour le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) des bâtiments publics (villas de la Ruaz, 4 appartements et "Grand Chatelard")
- 25 642.74 € pour la modernisation de la chaufferie (automate et vis) avec une subvention de la région de 15 000 €
- 14 880 € pour les études concernant la sécurisation de l'église (diagnostic structurel et rapport graphique avec le compte rendu de l'architecte des Bâtiments de France, M. PERRON)
- 100 931.46 € de frais d'études pour la salle polyvalente (architecte et associés, assurance Veritas) et 21 825.20 € de premiers travaux.

Abdelhamid Belhaddad
Madeleine Laperrouse

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET LOISIRS

MEMBRES ÉLUS

Abdelhamid BELHADDAD (Président), Philippe GIRARD, Christophe Lemaitre, Emilie SORNET

MEMBRES EXTÉRIEURS

Isabelle GUILLERMAND, Valérie GIRARD, Pascal MAQUET, Stéphane TOGNET.

FRÉQUENTATION DU CITY PARC

Durant l'année 2023, suite à des multiples plaintes des riverains (non-respect des personnes et des horaires réglementaires) la municipalité a rencontré à plusieurs reprises les habitants.

La plupart de ceux-ci souhaitent le maintien du City, une fermeture pénaliserait beaucoup de monde. Toute la difficulté est de faire respecter le règlement.

La Société AGORESPACE, à l'origine de l'installation, ainsi que la Brigade de Gendarmerie de La Chambre, qui enquête à la suite du dépôt de plainte de la Commune, conseillent la mise en place d'une vidéo protection. Celle-ci se voulant dans un premier temps à usage pédagogique.

Après discussion, l'ensemble du Conseil a retenu cette proposition qui représente un coût non négligeable pour la collectivité : 9 700 € pour l'installation (durant l'été 2023)

Depuis la situation est apaisée. La commune a cependant émis un nouvel arrêté le 16 mai 2025 visant à établir de nouveaux horaires de fréquentation notamment pour le dimanche et les jours fériés et en validant l'usage des caméras :

Conformément au règlement, les horaires d'usage du city parc sont les suivants :

Du lundi au samedi

de 10 heures à 11 heures 30 et de 15 heures à 19 heures

Le dimanche et les jours fériés

de 10 heures à 11 heures 30 uniquement

Attention les caméras de vidéoprotection sont maintenant tout à fait actives par suite d'arrêté préfectoral et tout contrevenant à cet arrêté sera aisément identifié.

(L'arrêté complet est disponible sur le site www.stemariedecuines.fr dans la rubrique "Actualités" à la date du 17/05/2025).

Madeleine Laperrouse

MEMBRES ÉLUS

Françoise BOZON-VIAILLE (Présidente), P. GIRARD, Célia CORONEL, Madeleine LAPERROUSE, Laëtitia SCHNEIDER.

Chaque année, l'équipe enseignante choisit un thème « éco-école », fil conducteur des projets menés par les 4 classes de notre école. En 2022/2023 le thème était « Les Solidarités » et « Bien Vivre Ensemble », et en 2023/2024, « La Santé » et « Le Sport ».

Ainsi notre école se distingue par le choix de ses nombreuses actions dont les objectifs bien définis impliquent le respect de soi, des autres et de l'environnement.

SOLIDARITÉS ET BIEN VIVRE ENSEMBLE

En 2023, l'école a mis à l'honneur le cinéma avec plusieurs projets :

- Toutes les classes sont allées 3 fois au cinéma pour visionner des films sélectionnés par l'Éducation Nationale et aux thèmes variés.

Les CM1/CM2 ont rédigé des saynètes sur le thème de l'éco-école, qui regroupaient le harcèlement, le handicap, l'égalité fille-garçon, le racisme et la dyslexie. Tous les élèves de la PS au CM2 ont participé au tournage en endossant différents rôles : cameraman, technicien du son, acteur... Cette belle réalisation a vu le jour grâce à la participation de 3 professionnels de la société ELYOSIS. Pendant 2 jours les élèves ont appris les métiers du cinéma.

Un projet qui a beaucoup plu aux élèves et qui a fait l'objet d'une présentation à la salle polyvalente en fin d'année scolaire.

Les élèves de GS/CP et CM1/CM2 ont poursuivi les rencontres intergénérationnelles (voir article Commission CCAS) pour se plonger dans le passé avec :

- Les jeux d'autrefois
- La cuisine d'autrefois avec une exposition de vieux ustensiles de cuisine et la fabrication du beurre à la baratte par Jean-Pierre TRUCHET
- Les métiers d'autrefois

Pour clôturer ces belles rencontres les aînés ont été invités à participer avec les élèves à la visite de Bramans et du musée de l'Arche d'Oé à Aussois. Une très belle journée pour tous !

Deux autres rencontres ont été organisées avec les aînés, le 10 novembre 2023 à la salle polyvalente,

pour vivre une veillée d'autrefois, et le 1^{er} juillet 2024, chez Josette avec la découverte de son atelier d'art. Merci à Josette pour son accueil !

Les élèves de CM1/CM2 ont entretenu une correspondance avec les élèves de CM1 de l'école Docteur Martin à Saint-André, à l'île de la Réunion. Ils ont échangé lettres, vidéos, photos et envoyé des colis : jeux de cour, livres... Un bel exemple de solidarité ! En 2024, les élèves ont choisi de correspondre avec une classe proche du Mont Saint Michel.

Autre évènement, les cérémonies commémoratives au monument aux morts où les élèves de CM1/CM2 participent à chaque fois. Le 8 mai 2024 ils ont lu des poèmes en présence d'un nouveau « jeune porte-drapeau », Calvin, élève de la classe. Félicitations !

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

Plusieurs actions ont été menées pour sensibiliser les élèves à la protection de notre environnement :

- Les CM1/CM2 ont participé au concours de dessins organisé par le SIRTOM dont le sujet était « Le tri des déchets ». Nos élèves ont gagné le 1^{er} prix et leur dessin a été imprimé sur un camion de collecte des déchets. Le SIRTOM a offert un spectacle à toute l'école pour féliciter les élèves !



▪ L'Éducation Nationale a organisé un concours vidéo sur l'action éco-école. Les CM1/CM2 ont choisi comme thème l'environnement de notre commune. Ils ont présenté la journée citoyenne de ramassage de déchets, la plantation des conifères dans notre forêt et le nouveau tri à l'école. Ils ont reçu le 1^{er} prix académique et le 26 juin l'Inspecteur M. THENAIL est venu dans notre école pour les féliciter !

- Chaque année en avril, toute l'école participe à la journée citoyenne de ramassage de déchets sur notre commune, avec l'aide des habitants volontaires. En 2023, 65 Kg de déchets ont été ramassés contre 38 Kg en 2024 ! Notre commune deviendrait-elle plus propre ?
- Les CM1/CM2 sont allés visités les usines de tri et l'incinérateur à Chambéry, toujours dans le but de sensibiliser les jeunes à l'importance du tri des déchets.
- Une ambassadrice du SIRTOMM est intervenue dans toutes les classes de la GS au CM2 pour aborder la thématique du recyclage.

En 2023-2024 le thème de l'éco-école étant la santé, le sport est à l'honneur, en particulier en 2024 avec les JO et jeux paralympiques, ainsi que l'alimentation. Toute l'école a travaillé sur ce thème au cours de l'année. Les élèves ont présenté une cérémonie d'ouverture des JO en décembre et des Olympiades ont été organisées dans la cour de l'école en fin d'année. La flamme scol'lympique scolaire est passée dans notre école. (Photo ci-après)



AGIR POUR UNE MEILLEURE ALIMENTATION

5 fois dans l'année, un petit-déjeuner équilibré a été organisé dans chaque classe (petit-déjeuner classique, américain, savoyard, sportif...). Les élèves ont particulièrement apprécié ce moment de partage avec la découverte de nouvelles saveurs ! En fin d'année, un petit-déjeuner sur l'herbe avec toutes les classes a clôturé le projet.

SPORT, SORTIES CULTURELLES, RENCONTRES AU COURS DES ANNÉES 2023 ET 2024

- En hiver 2023 à Sollières-Sardières, les PS/MS ont fait une sortie luge et les CE1/CE2, 4 journées de ski de fond. Les GS/CP et les CM1/CM2 ont fait une journée à Valloire avec du patin à glace, de la luge et ont admiré les sculptures sur neige puis une journée au col du Chaussy avec du ski de fond, du tir à la carabine laser, des raquettes et de la luge.
- En 2024 à Sollières-Sardières, les PS/MS ont fait une sortie luge alors que les CE1/CE2 ont pratiqué le ski de fond pendant 4 journées. Les GS/CP et les CM1/CM2 ont fait 4 sorties dont 2 à Valloire avec du patin à glace et de la luge, une demi-journée à Saint-Colomban-des-Villards avec des raquettes et une journée au Corbier avec bowling humain et jeux de neige.
- Cycle natation pour les classes de la GS aux CM2.
- Cycle rugby et basket de la GS aux CM2 avec un entraîneur professionnel !
- Cycle de boule lyonnaise avec l'Union bouliste de Sainte-Marie-de-Cuines.
- Le cross d'Halloween « Hallowcross » fait participer chaque année toute l'école.
- Bibliothèque de la PS aux CM1 avec une animation lecture.

- Défilé du carnaval dans le village.
- Sortie théâtre pour les CM1/CM2 et GS/CP à Saint-Jean avec le spectacle « Oops » joué par des enfants.
- Sortie cirque pour les PS/MS et les GS/CP avec le spectacle « La piste en herbe ».
- Sortie à la chèvrerie de Saint-Julien-Montdenis pour les PS/MS et CE1/CE2.
- Sortie à Chazan pour les CE1/CE2 « Sur les traces du passé » avec la classe de CP/CE1 de Saint-Avre.
- Sortie au CESAM pour les CE1/CE2 et CM1/CM2 avec des exercices d'entraînement d'évacuation d'un car et la découverte du centre de surveillance.
- Le 4 juillet 2023 toutes les classes sont allées à l'Orgère pour une journée randonnée.
- Les CM1/CM2 ont fait 2 sorties vélo sur les routes pour apprendre le code de la route et la sécurité en vélo.
- Intervention d'un apiculteur, M. CHARPIN, pour expliquer son métier et la vie des abeilles.

Le 14 juin 2024 tous les élèves ont participé au spectacle de fin d'année en réalisant une comédie musicale « Le roi lion » avec du théâtre, de la danse, du chant et de la musique, en partenariat avec les dumistes de l'EEA de La Chambre. Tous les décors, masques ont été confectionnés par les classes. Un spectacle magnifique !



Les 26, 27 et 28 juin 2024 les CM1/CM2 ont passé 3 jours et 2 nuits aux forts de l'Esseillon dont les objectifs étaient l'étude du patrimoine, avec les forts, et de la nature, avec la randonnée, et la pratique du sport avec l'accrobranche et la randonnée.

Dans le cadre du projet porté par la ligue contre le cancer « Un espace sans tabac », les élèves ont réalisé des affiches anti-tabac. Un espace créé devant l'entrée principale de l'école a été inauguré le 21 novembre 2024. L'objectif de cette action est d'encourager l'arrêt du tabac chez les adultes, de promouvoir l'exemple et de préserver l'environnement.

Pour sensibiliser les élèves aux dangers des écrans, ils ont fait l'expérience de passer 2 fois 4 jours sans écran à la maison. Cette expérience a été réalisée en famille. Les résultats sont mitigés, l'expérience sera renouvelée l'année prochaine !

Bien d'autres projets ont été réalisés

comme le rallye maths de la PS à la 6^e, le concours d'album en italien pour les GS/CP, les ateliers de poésie au collège pour les CM1/CM2, l'envoi des cartes de la fraternité, le jardinage dans la cour ou la création d'un livre numérique..., la liste est longue et ne peut être exhaustive !

LABEL 2024 DE NOTRE ÉCOLE

Nous félicitons l'équipe enseignante et les élèves pour l'obtention de cette nouvelle labellisation « OR éco-école ». Bravo pour l'investissement que cela représente ! Notre école est la seule éco-école de Savoie !



RENTRÉE 2024/2025

Mme CHARPIN a été nommée directrice de notre école, nous lui souhaitons la bienvenue ! Elle a remplacé Mme DAMINATO qui a pris ses nouvelles fonctions à Saint-Julien.

Les effectifs à la rentrée, 83 élèves répartis ainsi :

- 5 PS, 9 MS, 7 CE2 pour Mme LAMY
- 9 GS, 9 CP pour Mme GIGANTE
- 14 CE1, 8 CM1 pour Mme CHARPIN
- 10 CM1, 12 CM2 pour Mme DERRIER

LE BUDGET 2024

- Fournitures scolaires : 8 000 €
- Transport sorties scolaires : 7 000 €
- Entrées piscine : 3 700 €
- Contrat de maintenance informatique : 4 700 €
- Transport ramassage scolaire (primaire, collège, lycée) : 28 000 €

En 2023, un dispositif « alerte intrusion ou attentat » a été installé dans notre école : 6 600 €

En janvier 2024, un vidéoprojecteur a été installé dans la classe de Mme Lamy pour les PS/MS : 3 000 €. Ainsi toutes nos salles de classe sont équipées.

NOUVEAUX PROJETS 2024/2025

- Eco-école dont la thématique est « La Biodiversité » à travers les sciences (faune, flore), l'art (avec des productions réalisées par les élèves) et l'éducation à l'environnement.
- Sensibilisation au harcèlement et aux dangers d'internet avec l'intervention d'un gendarme pour les CE1 aux CM2.



▪ Sensibilisation à la sécurité en bus en partenariat avec TransAlpes.

▪ Visite de la caserne des pompiers de Saint-Etienne-de-Cuines pour connaître les secours à proximité.

▪ Nuitées en refuges : une journée à l'Orgère pour les PS/MS, une nuit à l'Orgère pour les GS/CP, 2 nuitées à l'Auberge de Bellecombe pour les CE1/CM1 et 2 nuitées au Plan du Lac pour les CE2/CM1/CM2.

▪ École à l'extérieur : 3 classes expérimentent « la classe dehors », les CE1/CM1, autour de l'école les mardis après-midi, les GS/CP et CM1/CM2, en forêt, 1 journée tous les 15 jours. Tous les apprentissages sont travaillés : dictée, lecture, numération, mesures, EPS, sciences de la nature ... Les enfants adorent !

▪ Réalisation d'un musée dans l'école avec exposition des productions des élèves en fin d'année.

INFORMATIONS PRATIQUES

L'accueil périscolaire est assuré par le centre socioculturel DECLICC de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30. Les inscriptions se font auprès du centre.

La restauration scolaire, (inscription, service et facturation), est également assurée par le centre DECLICC.

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'Association des Parents d'Elèves et les enseignantes pour leur implication dans diverses actions qui permettent de financer une grande partie des sorties et projets scolaires (vente de pains, pizzas, gâteau...). Nous remercions également le centre DECLICC et tous ceux qui participent à la bonne marche de notre école !

Françoise Bozonvialle

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)**MEMBRES ÉLUS**

Madeleine LAPERROUSE (Présidente) Philippe GIRARD, Abdelhamid BELHADDAD, Françoise BOZON-VIAILLE,

MEMBRES EXTÉRIEURS

Christiane BERARD, Marie-Claude CHARPENTIER, Annie DARVE, Odette ROUGE, Noëlle SCHNEIDER, (décédée en 2022), Aurélien TRUCHET.

LA SEMAINE BLEUE

En 2023, Nous avons poursuivi nos rencontres intergénérationnelles avec au programme : les jeux, la cuisine et les métiers d'autrefois

Les enfants ont fabriqué du beurre à la baratte, goûté le petit-lait et préparé les bonnes tartines qui ont régalé petits et grands !

Merci à M. TRUCHET pour sa disponibilité !



Entourés des "Anciens" et du CCAS, ils ont réalisé la compote de pommes et de poires pour compléter le goûter.

Ensemble ils se sont retrouvés à une veillée comme autrefois : on y cassait les noix, écossait les haricots, racontait les histoires du jour.

C'était aussi le travail du bois, la couture et le tricot pour les femmes (Photo ci-contre)

Ils ont découvert avec les Aînés les métiers d'autan en visitant l'Arche d'Oé à Aussois et le vieux village de Bramans.

(Photo ci-après)

Des échanges enrichissants pour petits et grands !



Le 1^{er} juillet 2024, Josette DARVE a ouvert son atelier aux différentes générations pour une rencontre autour de l'art. Josette avait préparé différentes activités pour petits et grands : découpage, collage, peinture.

Et aussi création de textes à partir des tableaux exposés dans l'atelier et choisis par les enseignantes. Un grand merci pour son accueil !

Au final, de magnifiques fresques ont été réalisées et des histoires très originales présentées après le pique-nique sur l'herbe.

Les plus courageux ont dans l'après-midi rejoint la tour carrée pour une promenade digestive.



le repas COMMUNAL ANNUEL

C'est toujours un moment convivial qui permet de réunir chaque année autour d'un bon repas, plus de 90 convives.

Parmi les invités, notre doyenne Lucie, fidèle au rendez-vous à qui nous avons souhaité avec un peu d'avance un joyeux anniversaire, elle a fêté ses 100 printemps en octobre 2023.

LES AIDES FINANCIÈRES

Le CCAS propose des aides financières **pour les étudiants et scolaires** (après étude des dossiers), calculées selon les revenus des parents et versées sur le compte des jeunes. Depuis 2020, au vu des conditions économiques difficiles une petite rallonge de 100 € leur a été accordée. Quatre élèves ont bénéficié des aides en 2023 pour un montant total de 1 620 €.

Le CCAS a accordé une aide ponctuelle de 700 € à une famille en difficulté.

En 2024, 6 étudiants ont été aidés pour un montant total de 2 280 €

Pour les personnes âgées à faibles ressources :

2 personnes ont reçu chacune 200 € en 2023. Il ne restait qu'un seul bénéficiaire fin 2024, une somme de 250 € lui a été versée.



INFORMATIONS DIVERSES

- **La Ligue contre le Cancer** nous a proposé un projet de lutte contre le tabagisme, première cause évitable de mortalité en France.

Sachant que le thème retenu par l'école en 2023 était la santé, la commission a proposé de créer un "Espace sans tabac" devant l'entrée de l'école. Ce projet a été accepté par l'équipe éducative et validé à l'unanimité en conseil municipal. Il s'est concrétisé en novembre 2024 avec la pose d'un panneau et la délimitation d'une zone d'interdiction de fumer.



- **L'association SaVoie de Femme** aide les femmes victimes de toute violence

**Adresse : 560, chemin de la Cassine
73000 Chambéry
Tél. 04 79 85 53 68
Mail : contact@savoiedefemmes.fr**

- **Pour rompre la solitude des Séniors du canton de La Chambre, l'ADMR, L'Ehpad Bel' Fontaine et le centre social DECLICC organisent les cafés itinérants Séniors :**

4 secteurs ont été définis : La Chambre, Cuines et les Villards, Saint-François, La Chapelle et Saint-Rémy.

La périodicité est d'une rencontre par mois, le dernier mardi sauf durant les périodes de vacances scolaires

La première rencontre a lieu le mardi 24 septembre 2024 à La Chambre salle de réception de la mairie. Elle avait pour thème : les informations France Services.

La 2^e rencontre s'est déroulée à Sainte-Marie le mardi 15 octobre à la salle de la Pallud autour des jeux de société.

Venez profitez de moments d'échanges qui se terminent toujours par un goûter partagé très convivial.

- **Les cafés de la Tutelle** proposés par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) viennent en aide aux tuteurs familiaux une fois par mois à la maison de Justice et du Droit de Saint-Jean-de-Maurienne (MJD). Ils leur apportent conseils, information et soutien.

Inscriptions à la MJD : 04 79 56 83 54.

- **La Commission des Usagers du Centre Hospitalier Vallée de la Maurienne (CDU) :** elle veille respect des droits des usagers, à l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge des patients et des familles. La CDU s'appuie sur les réclamations, remarques, propositions ou éloges formulés par les usagers de l'hôpital.

Les permanences des représentants ont lieu régulièrement au CHVM site de Saint-Jean-de-Maurienne (hall d'accueil et salle des permanences) les lundis de 14h à 16 h. Les dates sont publiées sur le site Internet du CHVM :

www.chvm.fr/4596-relations-avec-les-usagers.htm

Pour contacter la CDU : cdu @chvm.fr,
les représentants des usagers : rdu@chvm.fr

- **L'Association APF France handicap Maurienne** organise une réunion par mois, le jeudi après-midi à Saint-Jean-de-Maurienne au centre Louis Armand pour venir en aide aux malades et leur famille dans leurs différentes démarches :

- Défense des droits des personnes en situation de handicap
- Sensibiliser au handicap et à la différence
- Accompagner dans tous les domaines de la vie (accessibilité, éducation, emploi, santé)

Madeleine Laperrouze

LE RELATIONNEL

MEMBRES ÉLUS

Madeleine LAPERROUSE (Présidente) Célia CORONEL, Philippe GIRARD, Laëtitia SCHNEIDER.

MEMBRES EXTÉRIEURS

Marie-Claude CHARPENTIER, Annie DARVE.

Du 29 mai au 5 juin 2023 : "MERCI LES POTES"

Ce devait être le dernier... Mais Daniel GROS est revenu pour une 6^e édition de son festival à dominante théâtrale et mettant en scène exclusivement des troupes départementales : Compagnies Les Planches à voix, Emporte-pièce, le P'tit Théâtre, Théâtre en Maurienne, et Antonia Flamenco.

Certains spectacles ont été "décentralisés" notamment à Saint-Colomban-des-Villards.



La compagnie PEDRO dans "Bon anniversaire" à Saint-Colomban des Villards le 1^{er} juin

Une parenthèse musicale offerte par le chœur de l'Arc parti en croisière pour fêter dignement ses 50 ans : un spectacle haut en couleur.



Les 50 ans du Chœur de l'Arc à Sainte-Marie le 3 juin

20 août 2023 la fête de la R'leva loin de la canicule

Les Saintmaritains ont partagé café et biscuits à Plan Pra, accueillis par Chantal Combet et sa famille, quelques mois après le décès de François très attaché à ce moment convivial.



Les marcheurs repartaient rejoindre leurs amis jarriens au col de Cochemin pour, ceux qui le souhaitaient, un moment de prière. Après la rude montée vers le Plan d' Danses accompagnée par les patous, la traditionnelle dégustation de produits locaux récompensait leurs efforts.

Du 19 au 26 mai 2024 : 7^e édition de "MERCI LES POTES"

Daniel GROS nous a proposé une semaine très riche avec à l'affiche dix spectacles : théâtre, danse, musique, chanson et bien sûr toujours de l'humour ou de la poésie pour évoquer des sujets plus sensibles : le racisme, l'esclavage, la déforestation, Des troupes confirmées mais aussi des jeunes amateurs nous ont ravis.

Certains spectacles ont encore été délocalisés à Montaimont et à La Chapelle pour les 10 ans de la troupe Antonia Flamenco.

Et un final en fanfare avec le déjanté Pierre AUCAIGNE !



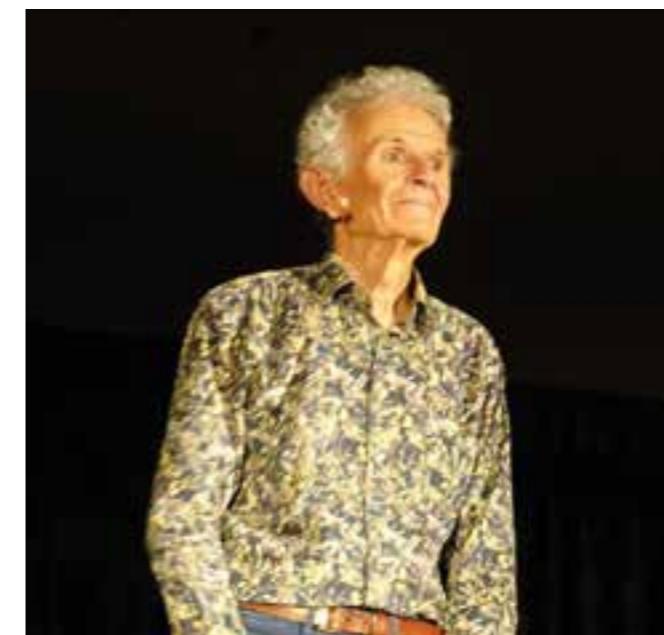
F.LANES et C.ERROUET : "Il était un bois" le 20 mai



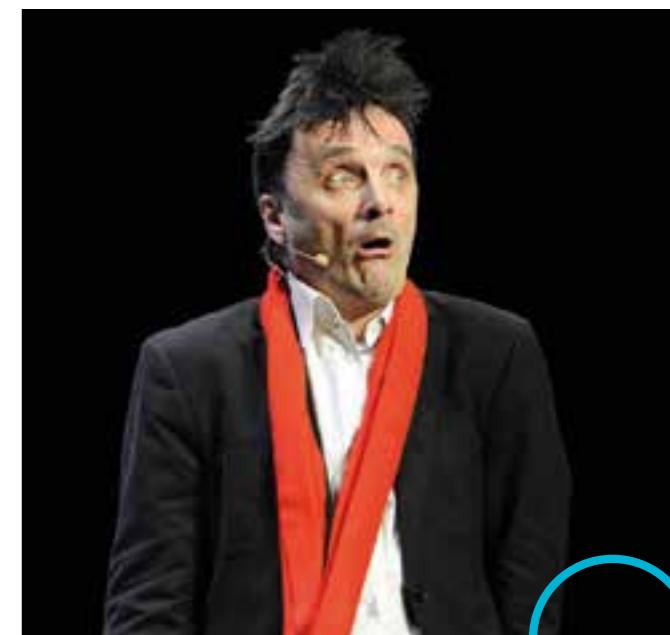
Marion DUBOST a ouvert le festival le 19 mai : toutes les facettes de son talent



Deux humoristes bien différents mais une seule envie : nous surprendre et nous faire rire !



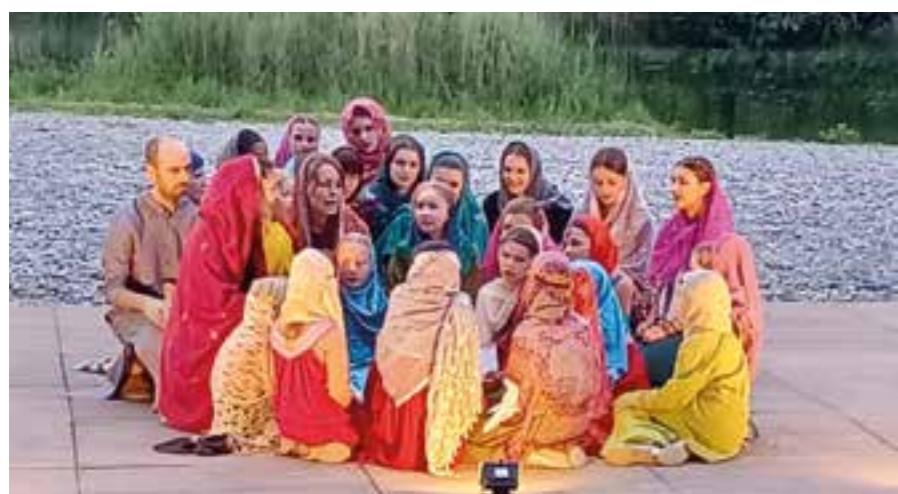
Daniel VILLANOVA le 19 mai



Pierre AUCAIGNE le 26 mai



La Cie Le P'TIT BONHEUR : "Ça va aller Émilien" le 25 mai



C'est au lac de La Chapelle et avec la collaboration de la mairie et des parents d'élèves de cette commune que la Cie Antonia Flamenco a fêté ses 10 ans de danse en proposant des extraits de son riche répertoire.

Un extrait de Camino : de la Cie ANTONIA FLAMENCO le 25 mai au lac de La Chapelle

20 et 27 décembre 2024

Pour bien terminer l'année, il est coutume depuis 2022 de se retrouver Places de la Mairie et des Champagnes pour partager un vin chaud (ou un chocolat...) accompagné de diots et de fromage.

Cette année, la soirée a été animée au Chef-lieu par les jeunes de l'EEA Maurienne pour un mini concert sous le préau de l'ancienne école.



Madeline Laperrouse

LE CADRE DE VIE

MEMBRES ÉLUS

Philippe GIRARD, LAPERROUSE Madeleine, ROSTAING Laurence, SORNET Emilie.

MEMBRES EXTÉRIEURS

CHARPENTIER Marie-Claude, DARVE Annie.

Un village agréable à vivre c'est l'affaire de tous. La propreté en est une composante essentielle !

Les employés communaux travaillent quotidiennement à améliorer le cadre de vie de notre belle commune. **Souvent lors de l'entretien des massifs et pelouses, ils se retrouvent les pieds et les mains dans les déjections canines. C'est inadmissible ! Des distributeurs de sacs gratuits, ainsi que des poubelles sont à disposition.**

FLEURISSEMENT

En 2023 : Il a été mis en place en respectant les préconisations imposées par le Préfet, la Savoie étant placée en « vigilance Sécheresse ».

Nous avons donc limité le fleurissement aux massifs dotés de l'arrosage automatique et aux grands contenants. Des plants peu gourmands en eau ont été choisis.

Les petites jardinières et suspensions ont donc été écartées, d'où un coût moindre pour l'achat des fleurs mais un investissement dans l'arrosage automatique et les vivaces.

Nous poursuivons notre démarche dans le sens :

- du développement durable en utilisant nos broyats, des rétenteurs d'eau, en paillant les massifs pour économiser l'arrosage
- de la biodiversité en limitant le fauchage et plantant des espèces mellifères.

En 2024 : le fleurissement a été réussi dans l'ensemble. Grâce à la pluie il n'a pas souffert de la chaleur et de la sécheresse.

Coût :

- pour l'été 6 000 € environ comprenant les plants, le terreau, le rétenteur d'eau, l'engrais et le petit matériel pour la plantation
- pour l'automne 200 € pour les pensées : monument aux Morts, cimetière, mairie, école etc...

La commission fait un bilan à la fin de l'été pour adapter au mieux le choix des végétaux aux contenants, aux points de plantation etc... sachant que la météo n'est pas une science exacte et que nous commandons nos plants au début du printemps.



Nous déplorons le vol récurrent de fleurs dans le massif du pont du Glandon ! Il manque des plants ça et là !



À l'entrée de la salle polyvalente, un dernier fleurissement pour ce massif qui sera déplacé lors des travaux de rénovation.

Nous remercions les habitants des hameaux et du village qui s'occupent de l'entretien de nos bacs, déchargeant ainsi nos employés.

Merci à tout le personnel et aux jeunes recrues de l'été pour leur travail.

INCIVILITÉS

Nos employés s'efforcent d'embellir notre village. Ils ont remplacé le bac du Pinay déjà ancien et mis en place un nouveau qu'ils ont mis du temps à façonner. Hélas il a été aussitôt dégradé le 12 mai 2025 !

Le tuyau de cuivre de 1 m qui traversait le bloc a été dérobé, ainsi que le bec de sortie de l'eau. L'extrémité du tuyau a été écrasée, les agents devant ainsi tout reprendre le branchement.



Lamentable ! Quel manque de respect pour leur travail ! Une plainte a été déposée.
(Le vandalisme ça commence vraiment à être pénible !!)

Madeleine Laperrouse

L'EAU, LA FORêt ET LES SENTIERS

MEMBRES ÉLUS

Christian DELEGLISE (Président), Gérard BORDON, Emmanuel DA SILVA, Philippe GIRARD, Bernard GROS, Olivier MARTIN-COCHER, Laurence ROSTAING, Emilie SORNET

MEMBRES EXTÉRIEURS

Serge ARLAUD, Maurice COMBET, Claude RUBAT, Désiré VIOLIN

L'EAU

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE L'EAU/ASSAINISSEMENT

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	87 663.83 €	16 181.12 €	71 482.71 €
Exploitation	118 079.65 €	123 127.53 €	- 5 047.88 €
TOTAL	205 743.48 €	139 308.65 €	66 434.83 €

Sur l'exercice : un déficit d'exploitation de 5 047.88 €, un excédent d'investissement de 71 482.71 €.

Le résultat entre les sections présente un excédent de 66 434.83 €.

Au 01/01/2024, le déficit d'investissement reporté était de 57 772.63 €, l'investissement est excédentaire à hauteur de 13 710.08 € fin 2024.

Au 31/12/2024, le compte administratif de l'eau fait apparaître au global (fonctionnement et investissement) **un excédent de 8 862.20 €.**

L'entretien du réseau :

Plusieurs fuites ont été détectées sur notre réseau d'eau potable, notamment route de la mairie, route de l'AURA, réservoir du Crozat (photo ci-dessous), chambre de répartition sur la piste des ENGRELLES. Notre service technique et suivant les casses, renforcé par des entreprises spécialisées, a effectué les réparations.



L'EAU

BUDGET PRIMITIF 2025 DE L'EAU/ASSAINISSEMENT

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	152 499.01 €	152 499.01 €	0 €
Exploitation	255 267.12 €	255 267.12 €	0 €
TOTAL	407 766.13 €	407 766.13 €	0 €

Cette année, le budget d'exploitation de l'eau est équilibré grâce à l'abondement du budget communal de 75 000 € afin de permettre la réalisation de travaux.

Les travaux prévus :

Chemin du Lavoir (36 400 €) et chemin des Perrelles (79 960 €)

Changement de 3 vannes altimétriques au niveau des réservoirs pour 11 500 €.

LA GESTION DE LA FORêt

Notre forêt est une source de revenus :

- Exploitation de chablis et de sapins dépréssants dans les parcelles 16 à 20 dans le secteur du Jet, ainsi que le haut de la commune dans les parcelles 29 et 30.

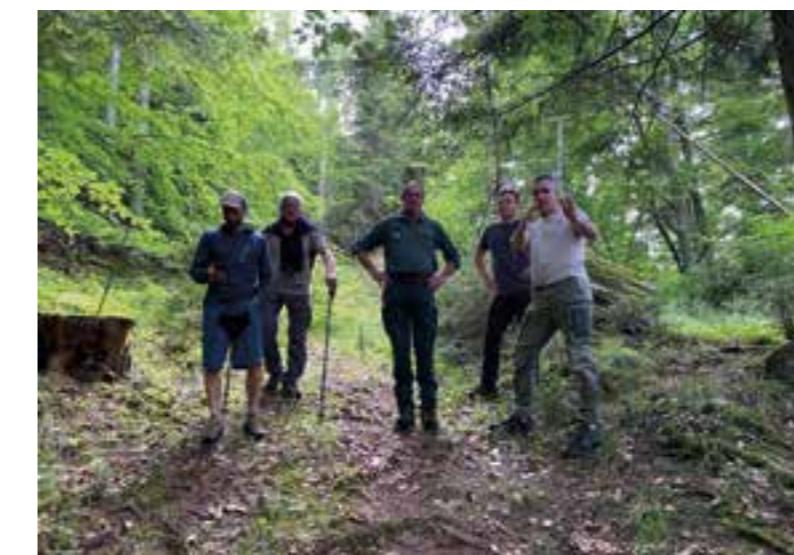
Le bois récolté sera déchiqueté et utilisé pour alimenter notre chaudière, contribuant ainsi à une production d'énergie renouvelable. Ce circuit court favorise une utilisation locale des ressources.

Les travaux ont été réalisés pour l'abattage et débardage des grumes par l'entreprise PANINI Jean Baptiste et le transport des bois par la société de transport CHARON,

- Dans la forêt du Chaney exploitation des châtaigniers et des mélèzes :
 - Mélèzes : 47,92 m³ en bois d'œuvre et 49,04 m³ en bois énergies
 - Châtaigniers : 37,92 m³ en bois d'œuvre

La forêt : un espace à partager entre promeneurs, chasseurs, cyclistes, cavaliers...

- Une visite a eu lieu dans la forêt avec le technicien ONF de notre commune et la commission sportive pour examiner le tracé de la future piste de VTT du club « Les Freine Tard ».



- Le balisage de nos sentiers se termine avec l'installation des lames directionnelles de nos circuits de randonnées.



Christian Deleglise

Cette collaboration vise à garantir l'intégration du projet tout en préservant l'environnement. La piste devrait débuter du sommet de la « Taillée » pour rejoindre le chemin du garde vers « Sarroux ».



Elus et bénévoles ont équipé le panneau vers le Chaney

L'ASSAINISSEMENT ET LES DÉCHETS

MEMBRES ÉLUS

Bernard GROS (Président), Gérard BORDON, Emmanuel DA SILVA, Philippe GIRARD, Christian DELEGLISE

MEMBRES EXTÉRIEURS

Serge ARLAUD, Maurice COMBET, Claude RUBAT, Désiré VIOLIN

Au niveau de la station d'épuration, les 2 dernières vannes ont été remplacées fin novembre 2023 (donc 6 au total)

Concernant l'entretien courant, chaque année :

- 2 bilans 24 h ont été réalisés par la SAFEGE
- 1 bilan a été effectué par la SATESE

Les contrôles sont satisfaisants.

- En 2024, la SEM Agriculture Environnement a vérifié la hauteur et l'analyse des boues dans le bassin pour un coût de 2 388 € : le contrôle est bon

Une remise à plat du lit de roseaux en sortie de tuyaux a été réalisée pour un coût 1 450 €

- Un curage du réseau des eaux pluviales et des regards a été effectué sur la commune pour un montant de 2 880 €.



L'entourage des conteneurs semi-enterrés par des arbustes a été réalisé en divers points de la commune pour un montant de 4 848,48 €.

En 2023, le bassin en pierre de l'Abreuvoir a été déplacé vers le banc ombragé, sur le parking.

Des travaux de terrassement ont été nécessaires. Le devis s'est élevé à 5 392,80 €

À partir du 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets est généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers.

Le SIRTOMM propose la mise à disposition gratuite de composteur individuel.

Une réunion a eu lieu avec DECLICC pour essayer de mettre en place le tri des déchets de la cantine.

LES DÉCHETS VERTS

12 rotations à l'aide d'une benne de 35 m³ ont été nécessaires en 2024 pour évacuer 91,82 tonnes (en 2023 : 9 rotations ont produit 64,44 tonnes et en 2022 : 10 rotations pour 70,74 tonnes)

Le coût de la prestation est de 3 864,58 € pour 2024.

Bernard Gros

FORÊT COMMUNALE

L'exploitation de châtaigniers et mélèzes au Failly en mars 2025

Quelques années après la création de pistes de débardage au Failly (entre l'Aura et Pontamafrey), une éclaircie a été réalisée dans les mélèzes : 100 m³ de tiges mal conformées ont été coupées pour donner de l'espace aux arbres prometteurs. Les bois ont été triés en 2 lots de 50 m³, soit :

- Un lot de petites perches bien rectilignes servira à faire des seuils dans des torrents pour limiter l'érosion et l'enfoncement du niveau de l'eau réduisant ainsi le transport des matériaux.
- Un lot de perches fortement tordues sera broyé pour alimenter la chaudière communale.

Une éclaircie a également été réalisée dans la partie feuillue :

- Une quarantaine de m³ de billes de pied de châtaigniers a été récoltée et servira à la fabrication de parquet.
- Les cimes et petits bois seront distribués en affouage aux habitants de la commune cet automne.



Grume de châtaignier destinée au sciage

Les aléas de la météo



À la fin du mois novembre 2024, de violentes rafales de vent ont renversé des arbres dans la forêt. La récolte de ces bois est actuellement en cours. Ceux cassés ou fendus seront destinés à la chaudière communale et les meilleurs vendus pour du sciage.

Rappel : l'exploitation forestière est une activité dangereuse et lors de vos promenades en forêt, il vous est demandé de respecter la signalétique mise en place et de ne pas vous aventurer à proximité du chantier.



Épicéas renversés au Jet

Le renouvellement est en route

Après la tempête de 2012 et les attaques de scolytes de 2016, de grandes zones étaient complètement déboisées et envahies par des seneçons, framboisiers et autre végétation très dense.

Partant du constat que les semis d'épicéa sont très abondants dans les talus de routes et plus généralement sur le sol nu, des travaux de travail du sol avaient été réalisés à Plan du trait à 1450 m d'altitude à la pelle araignée. Le but était de décapier les racines de framboisiers et autre végétation pour favoriser la germination des graines.

Après quatre saisons de végétation, les semis d'épicéa arrivent et vont assurer l'avenir de la forêt. Cette technique de renouvellement n'a rien de révolutionnaire mais fait suite aux observations sur le terrain et pour citer un directeur de l'école forestière de Nancy au XIX^e siècle, il s'agit d' : « Imiter la nature, hâter son œuvre ».



Semis d'épicéa de quatre ans

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Un nouveau lieu de lecture à Sainte-Marie : la boîte à livres

Elle a déjà une histoire : elle a été donnée par Robert, retapée par René, décorée par Josette et installée par les employés communaux.

C'est où ? Abri bus Place des Champagnes

C'est quand ? Quand on veut !

Comment ça marche ? On peut prendre un livre, le rapporter...ou pas, déposer des livres en bon état.

Servez-vous !

En octobre

Dans le cadre de l'opération "Premières pages" qui offre un album aux petits l'année suivant leur naissance, nous avons eu le plaisir d'accueillir en 2023 Pauline et Lou accompagnées de leur famille.



Permanences TOUT PUBLIC

le lundi et le jeudi de 16h30 à 18h30 (le lundi seulement en juillet-août).

Les bénévoles peuvent apporter chez vous une sélection d'ouvrages, il suffit d'appeler le **04 79 56 30 74**.



Puis en 2024 Haven, Yaëlle et Yann.

Bienvenus aux futurs petits lecteurs et à leurs parents !



Les bénévoles :

Françoise, Christine, Mauricette, Odette, Roland, Agnès et Madeleine

L'INTERCOMMUNALITÉ

La Communauté de Communes du Canton de La Chambre ou Terres de Maurienne

La maison de santé pluridisciplinaire reste la priorité avec une installation en réaménageant l'ancienne gendarmerie de La Chambre. Elle accueillera diverses professions de santé : 4 médecins généralistes, des pôles dentistes et infirmiers, ainsi que des professions paramédicales.

Les travaux ont commencé et la structure sera opérationnelle en juin 2026. Il est également prévu 16 logements d'habitat inclusif pour personnes autonomes à partir de 65 ans.

La construction d'un espace Jeunes, proche du centre de DECLICC à Saint-Étienne, à proximité du collège afin d'accueillir les jeunes du bassin de vie. Il leur sera proposé différentes activités ainsi que des ateliers afin d'engager des démarches pour la réalisation de projets.

La mobilité

Il a été validé d'expérimenter sur notre territoire le co-voiturage avec indemnisation du chauffeur. L'organisation est faite à partir de la plateforme blablacar daily... et au vu des retours, ce nouveau dispositif semble bien fonctionner.

De même, le service de transport à la demande, a été mis en place via un bus 100% électrique récemment offert par la Région. Il a été généralisé des circuits sur l'ensemble du bassin de la 4C, partant de la vallée et des Villards ou de Montaimont pour se rendre en fonction des semaines et des jours... au marché de La Chambre, dans la zone d'Intermarché et les activités alentours, mais aussi aux activités de DECLICC et France services (voir dans les Informations Pratiques)

Ce service répond aux besoins de nos concitoyens. La fréquentation est croissante et en début d'année, lors de la phase d'expérimentation, plus de 80 personnes avaient pu en bénéficier... Alors n'hésitez pas à prendre contact avec la 4C. C'est un vrai service de proximité d'utilité sociale et solidaire gratuit, facteur de cohésion qui permet aussi de ne pas rester isolé en milieu rural et notamment pour nos communes de montagnes.

Le tourisme

A la suite de l'état des lieux lancé sur les deux Offices de Tourisme (« L'espace Glandon » pour la vallée des Villards et « Aux pieds des Cols » basé à La Chambre) il a été acté la création d'un seul et

unique Office sur la communauté de communes. Ceci afin d'améliorer l'activité et rendre plus attractif notre bassin de vie. Tout le personnel est regroupé sous une seule direction avec deux antennes, aux Villards et La Chambre.

Je tiens à remercier la 4C et ses services pour les avancées concrètes de ces différents dossiers indispensables pour nos populations.

le SPM (Syndicat du Pays de Maurienne)

Itinéraire Cyclable V67 : La Via Maurienne

Ce projet rentre dans une nouvelle phase. Le tracé est finalisé sur l'itinéraire des 70 premiers kilomètres d'Aiton à Saint-Jean-de-Maurienne, et sera prochainement soumis à l'enquête publique. La Région est maître d'œuvre. Cependant l'estimation du coût avoisine les 58 millions d'euros qui devront obligatoirement être échelonnés sur plusieurs exercices...

Le Centre d'Intervention et de Secours de Saint-Jean-de-Maurienne

Notre commune se trouvant dans le périmètre d'intervention des secours, elle contribue (comme la plupart des communes de la 4C) à la construction du nouveau centre de secours de Maurienne à hauteur de 2,93 % du montant du projet (12 820 000 €), soit 157 225,25 € (22 460,75 € par an).

La Cuisine Centralisée en Maurienne

Initié par la Communauté de Communes de Porte de Maurienne, ce projet concerne les cantines des écoles des 4 Intercommunalités du bas de vallée (Porte de Maurienne, 4C, 3CMA et Maurienne Galibier) et serait élargi à Cœur de Savoie.

Elle serait construite à Épierre, à mi-parcours des communes intéressées, selon les principes suivants : utiliser des produits locaux, favoriser les circuits courts, mutualiser les moyens, un prix du repas à moins de 5 € avec 1500 repas confectionnés chaque jour. Une possibilité de restauration serait aussi proposée aux entreprises. La cuisine centrale serait gérée par un syndicat mixte ouvert.

D'autres actions ont été réalisées, vous aurez l'occasion de les découvrir dans le futur bulletin de la 4C.

Philippe Girard

QUELQUES INFORMATIONS SUR LE SYNDICAT ARC ÉNERGIES MAURIENNE



Le siège du syndicat est situé dans des bureaux spécifiques dans l'enceinte de la Mairie de Saint-Avre.

L'accueil au public est ouvert **du lundi au vendredi** de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00.



Travaux et Investissements

Nous continuons notre politique qui consiste à donner la priorité à la fiabilisation et sécurisation de nos réseaux. En ce qui concerne les investissements liés aux enfouissements Basse Tension (BT), ils doivent si possible être répartis entre les 6 communes du périmètre d'Arc Énergies.

Pour cette fin de mandature, les travaux et investissements projetés et ou déjà planifiés sur 2025 et 2026 sont très importants et concernent toutes les communes.

- Saint-Martin-sur-La-Chambre** : Les travaux prévus ci-dessous sont en groupement avec le S.I.E.P.A.B et concernent 2 secteurs.
 - Secteur Croix des Rameaux et du Bois joli : enfouissement des réseaux électriques BT (réalisation 2025)
 - Route de Saint-François Longchamp : enfouissement des réseaux électriques BT et HTA et dépose de lignes aériennes (réalisation 2026)
- La Chambre** : Travaux d'enfouissement des réseaux électriques chemin de MANGON et rue de la PONTIERE et renforcement des réseaux suite aux travaux prévus sur les îlots PERRUS et CATRIN et sur la future Maison de Santé pluridisciplinaire "Les CORDELIERS". Installation de panneaux photovoltaïques dans le cadre du projet de la Maison de Santé (réalisation 2025 et 2026)

- Sainte-Marie-de-Cuines** : Financement et Installation de Panneaux Photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente et mise en place d'une convention avec la commune (réalisation 2025)

Travaux d'enfouissement des réseaux électriques BT Chemin des Perrelles et Chemin du Lavoir en liaison avec la commune. Si le budget communal le permet les conduites d'eau potable et des eaux usées seront également remplacées (réalisation fin 2025 et 2026). D'autres travaux d'enfouissement des réseaux BT sur la commune pourront être inscrits pour une programmation à partir de 2027.

Les travaux concernant le bouclage entre les postes d'alimentation de Saint-Avre et de Sainte-Marie ont été réalisés au cours de l'été 2024. Cette liaison permet de basculer rapidement d'un réseau d'alimentation à l'autre en cas de défaillance d'un des postes source.

- Saint-Avre** : Renforcement du poste source d'alimentation de la commune (réalisation 2025)
- Pontamafrey** : Mise en place d'un poste de secours (réalisation 2025)
- La Chapelle** : Renforcement du poste de la zone d'activité (réalisation 2025)
- Divers** :
 - Remplacement de notre logiciel de facturation en 2025 et 2026
 - Mise en place d'Organe Motorisé Télécommandé à distance (O.M.T.) en 2026
 - Déploiement des compteurs communicants en 2 tranches sur 2025 et 2026

Pour ce déploiement, qui est une obligation réglementaire et qui consiste à remplacer les anciens compteurs par des appareils communicants (comme cela a été fait par ENGIE pour le gaz) nous avons lancé un appel d'offres et nous avons retenu la Société des Régies de l'Arc (SORÉA) de Saint-Julien-Montdenis. Cette société présente l'avantage d'avoir l'expérience de ce genre de travail (environ 15 000 compteurs déployés sur les communes voisines) et présente une capacité d'adaptation et de réactivité qui est essentielle pour le bon déroulement de ces interventions auprès de nos abonnés.

Chaque abonné sera tenu informé des modalités et du planning.

Il est utile de rappeler qu'Arc Énergies Maurienne prendra en charge la totalité des coûts du déploiement (compteur + intervention) contrairement à ce qui a pu être dit par certains médias. Arc Énergies Maurienne procédera également au contrôle de l'installation électrique jusqu'au disjoncteur et si nécessaire le remplacera gratuitement.

Les coûts de l'ensemble des travaux et investissements présentés ci-dessus sont estimés à environ 1,2 million d'€ hors taxes pour 2025 et 800 000 € pour 2026. En ce qui concerne le financement, une partie relativement importante pourra être autofinancée et le solde fera l'objet d'un emprunt.

Tarifs d'électricité pour 2025

Au sujet du prix de l'électricité et dans le cadre des Tarifs Réglementés que nous appliquons, les nouveaux tarifs publiés au journal officiel font apparaître une baisse sensible du prix du kWh et une hausse de la taxe « assise sur l'électricité » à compter du 1^{er} février. Cette révision de prix se traduira par une baisse sur le TTC des factures allant de -10 % pour les petits consommateurs à -15 % pour les plus gros consommateurs.

Gerard Bordon

ACCA DE SAINTE-MARIE-DE-CUINES



pluies soutenues fragilisent les arbres qui s'abattent lors de chutes de neige tardives ou sur l'action de rafales de vents violents.

Les membres de l'ACCA ont également pu partager le pot de l'amitié la veille de l'ouverture de la chasse, rencontre très appréciée qui devient traditionnelle. Ils ont aussi assuré certaines actions, comme les ventes de pains.

Et en fin d'année, le 27 décembre, une nouvelle animation a vu le jour avec une dégustation d'huîtres arrosées d'un bon petit vin blanc, en prolongement de la soirée « vin chaud » organisée par la mairie. Cette soirée sera certainement renouvelée en 2025 vu son franc succès ! (voir photo)

Gregory Darve

L'ACCA de Sainte-Marie-de-Cuines, forte de ses 63 adhérents dont 9 membres extérieurs, enregistre pour sa saison 2024-2025 un bilan plutôt mitigé avec 9 chamois sur 12 attribués, 6 chevreuils sur 12, 8 cervidés sur 16 et 20 sangliers réalisés.

Son activité a été marquée par la présence du loup sur le territoire communal. Présence avérée par le changement de comportement de certaines espèces, les chevreuils et les cervidés se retrouvent de plus en plus souvent près des maisons où, paradoxalement, leur tranquillité est préservée par l'activité humaine.

Humains, dont le prédateur se méfie encore, mais pour combien de temps ? Présence aussi indiscutable quand les chasseurs retrouvent de nombreuses carcasses déchiquetées, toujours cerfs, faons, chevreuils (voir photo) mais aussi parfois chamois et même sangliers.

L'activité des chasseurs de Sainte-Marie sur le terrain c'est aussi l'entretien, voire la réouverture, de certains chemins. Ce travail est rendu nécessaire par des conditions climatiques de plus en plus difficiles, les alternances de périodes sèches et de



SECTION LOCALE DES ANCIENS COMBATTANTS



Charlotte DERRIER entourée de ses élèves, le 11 novembre 2023

Comme chaque année notre Section Locale d'Anciens Combattants participe au complet aux 4 cérémonies officielles commémorant :

- Le 14 juillet : la Révolution Française de 1789 et la prise de la Bastille.
- Le 11 novembre : l'armistice de 1918 et la fin de la Grande Guerre de 14/18
- Le 8 mai : la fin de la 2e guerre mondiale en Europe
- Le 19 mars : la fin de la guerre en Algérie suite à la signature le 18 mars 1962 des accords d'Evian.

Rendons hommage aux victimes, mortes pour une France libre afin de préserver une paix mondiale si fragile.

Les Anciens Combattants apprécient toujours la présence de nos écoliers à l'occasion de ce devoir de mémoire. Plus particulièrement cette année avec les classes de CE1/CM1 et CM1/CM2, accompagnées de leur enseignante, qui ont cité les noms des jeunes habitants de la commune tués pour défendre nos libertés. Encore merci pour leurs poèmes, la Marseillaise et le Chant des Partisans.

Merci également à nos porte-drapeaux :

Le jeune Calvin COHENDET, 13 ans, qui s'engage dans le devoir de mémoire avec le drapeau

"Les Enfants de Sainte-Marie et notre doyen René DUFOUR, porte-drapeau depuis 18 ans, présent à toutes les cérémonies communales et cantonales.



Six membres de la section locale et quelques épouses lors de l'assemblée générale de janvier 2024 : René DUFOUR, Jean SOLERO, Marc GIRARD, Aimé DARVE, René ROUGE et Désiré VIOLIN et Madeleine LAPERROUSE et Philippe GIRARD, qui a pris la photo.

En 2024 la collecte a rapporté du Bleuet de France la somme de 166.16 € entièrement reversée à l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre). L'organisme aide notamment les veuves d'Anciens Combattants ayant de faibles ressources.

Aimé Darve
Le président de section

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES LES PETITES GRENOUILLES DE L'EDELWEISS



Nos bénévoles, Céline, Florian et Rachel au marché de Noël de Sainte-Marie-de-Cuines

L'association des parents d'élèves, l'APE Les P'tites Grenouilles de notre École l'Edelweiss est une équipe de parents bénévoles investis dans la vie scolaire de nos enfants. Son rôle est de représenter les familles auprès de l'école, de relayer leurs préoccupations et de participer activement aux projets éducatifs et festifs de l'établissement.

Tout au long de l'année, l'APE organise divers événements (Kermesse, ventes de gâteaux, boum d'Halloween, marchés de Noël, etc...) dont les bénéfices sont intégralement reversés à l'école.

Cette année nous avons financé un intervenant Cycle Basket, les sorties neige, la location de matériel de ski de fond, les sorties cinéma et un goûter offert aux enfants pour un montant total de 1908.56 €.

Rejoindre L'APE, c'est contribuer à faire vivre une école dynamique, bienveillante où chacun à sa place. N'hésitez pas à nous solliciter si vous désirez être acteur de notre vie locale.

Stephanie Chemineau
Présidente de l'APE

LE COMITÉ D'ANIMATION DES 2 CUINES (CA2C)



Le Bureau

Aurélien TRUCHET Président

Cyrielle Ortega COHENDET Vice-présidente

Charlotte DERRIER Secrétaire

Stéphanie FAVRE TISSOT Vice-secrétaire

Isabelle GUILLERMAND Trésorière

Emilie SORNET Vice trésorière

troupes et connu un joli succès pour une première édition.

En Mars le traditionnel Thé dansant-soupe à l'oignon a lui aussi connu une belle réussite, suivi début juin de la fête des voisins organisée avec nos ami,e,s du comité des fêtes de Cuines . Ce rendez-vous annuel est un vrai moment de rencontre et de partage.

Enfin le repas concert de l'automne se déroulait mi-septembre, l'occasion encore une fois de bien manger et de danser sur le tempo du Rockabilly ! Nous disions également adieu à notre salle polyvalente ancienne version, cette soirée étant la dernière organisée avant la rénovation des lieux...

Au programme de 2025 le carnaval inter communal et le bal musette fin juin.

Notre association est ouverte à toutes et tous et les nouvelles recrues sont les bienvenues ! Merci aux membres du CA2C pour leur implication

LE BUREAU DU CA2C
Comité des fêtes de Sainte-Marie-de-Cuines

Notre association, qui a tenu son assemblée générale au mois de janvier, a pour but de créer du lien social et de renforcer la solidarité et le vivre ensemble au sein de nos communes et des alentours en conviant les habitants à des évènements festifs.

En 2024, l'année a commencé fort avec le salon du vêtement de deuxième main qui a mobilisé nos



Soirée Rockabilly pour le repas concert de l'automne



L'année passée a été une nouvelle année dynamique et enrichissante pour notre centre équestre. Nous avons organisé des stages, des randonnées, des concours internes et officiels FFE et bien d'autres activités en plus des cours annuels !

Nous tenons à remercier tous nos cavaliers, leurs familles, ainsi que notre monitrice et nos bénévoles, pour leur investissement et leur enthousiasme.

Pour l'année à venir, nous souhaitons continuer à améliorer la vie du centre équestre.

Nous mettrons tout en œuvre pour rendre chaque moment passé encore plus enrichissant et agréable. Des projets sont déjà en préparation, et nous avons hâte de les partager avec vous !

E-mail : assoc.chevalnotrepassion@gmail.com
Contact : 07 44 84 93 31

Shannen

Secrétaire de l'association



L'ECHO DES MONTAGNES : LE CHANGEMENT DE CAP !!!

L'Echo des Montagnes composé de huit musiciens a assuré sept sorties en 2023.

Les principales sorties sont toujours les commémorations au sein de quatre communes, nous rappelant l'esprit batterie-fanfare et le devoir de mémoire.

Avec cet effectif restreint, nous nous sommes plus orientés vers une Banda, composée de cinq trompettes d'harmonie, un saxophone, une clarinette et un tambour, nous permettant d'assurer des aubades plus festives comme au repas du CCAS de Sainte-Marie-de-Cuines ou à la fête des Chavannes en Maurienne.

Au niveau départemental, nous constatons que la pratique d'instruments à son naturel (clairon, cor et trompette de cavalerie) est en déclin, ce qui est regrettable.

Avec cette Banda, nous renouvelons régulièrement notre répertoire afin de prendre toujours du plaisir à jouer ensemble et de partager la musique.

Heureusement en 2023, l'arrivée d'une jeune musicienne, Céline Clérin de la vallée des Villards apporte un élan de jeunesse à ce groupe vieillissant.

Veuillez nous rejoindre lors des répétitions tous les mardis de 20 H à 22 H.



Commémoration de la libération du village de La Chapelle
le 25 août 2024

P. Adrait
Le président



Fête des Chavannes en Maurienne - le 30 juillet 2023

“La véritable musique est le silence et toutes les notes ne font qu'enclencher ce silence”

Miles DAVIS

L'UNION BOULISTE



Remise du tableau qui sera exposé au boulodrome

Notre club a vu l'affluence dans les boulodromes augmenter. Désormais le lundi et le mercredi nous accueillons en moyenne une vingtaine de joueurs avec des pics à trente joueurs. Quoi de mieux pour un président de voir une belle fréquentation des jeux !

De nombreux concours sociétaires ont été organisés durant la saison hivernale mais aussi estivale, des parties de boules pleines de convivialité où l'essentiel est de passer de bons moments. Nous avons également des rencontres très amicales avec les boulistes de Modane et de Frontenex sans oublier nos contacts avec nos amis italiens de Chialamberto pour un déplacement en 2026.

Depuis l'automne 2024, une nouvelle équipe a été élue avec de nouveaux responsables qui grâce à leur implication, ont donné un nouvel élan au club. Permettez de remercier tous ceux qui s'investissent au fil des semaines pour le bon fonctionnement du club. Un grand merci à l'équipe municipale pour son aide (financière et matérielle). »

L'année 2025 a démarré avec l'organisation des concours traditionnels mais aussi avec l'organisation d'une sensibilisation scolaire durant six séances pour les CM1-CM2. Le club a fait appel à 2 formateurs qui ont pris en charge l'encadrement : Christian GOY moniteur sports boules et Fabrice VERNEY éducateur de la direction technique nationale. Le cycle s'est terminé avant les vacances de Pâques. Lors de la dernière séance, les parents étaient invités à applaudir leurs enfants mais également à s'initier au sport boules. Un tableau souvenir, fait par les élèves, a été offert au club. Chaque enfant recevant une médaille et les félicitations des référents boulistes.

Cette année sera aussi marquée par les 70 ans du club qui a été créé le 8 juin 1955 (parution au journal officiel du 25 juin 1955).

COMITÉ DIRECTEUR 2024-2028

AVANZI Louis, Président
ARNAUD Pierre, Trésorier
PANSERI Denis, Secrétaire

BERARD Georges, **COLLOMB Jean-Luc**,
BORDON Gérard, **NARDIN Eric**,

Boulodrome couvert de La Pallud : 04 79 56 26 62
Contact : 06 32 84 42 72

N'hésitez pas à nous rejoindre pour découvrir le sport boules !

Louis Avanzi



La photo souvenir